

**Enssib**

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des  
Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

**L'impact de l'ouverture d'une  
nouvelle centrale sur le réseau  
d'une bibliothèque municipale :  
le cas de Saint-Etienne**

**Tome 1 : mémoire**

**Julien ROCHE**

Sous la direction de M<sup>me</sup> Marie-France Peyrelong, maître de conférences à  
l'ENSSIB.

Stage effectué du 3 septembre au 30 novembre 2001 à la bibliothèque  
municipale de Saint-Etienne, sous la direction de M<sup>me</sup> Nathalie  
Marcerou-Ramel, directrice-adjointe de la bibliothèque.

**2002**

## **L'impact de l'ouverture d'une nouvelle centrale sur le réseau d'une bibliothèque municipale : le cas de Saint-Etienne.**

The evolution of a library network after the opening of a new central infrastructure : the case of Saint-Etienne.

### **Résumé :**

**La bibliothèque municipale de Saint-Etienne se compose d'une centrale et de plusieurs bibliothèques de quartier. En 1993, est inaugurée une nouvelle centrale. Notre étude, qui vise à analyser l'impact de l'ouverture de ce nouvel équipement sur l'ensemble du réseau, met en évidence un profond déséquilibre de ce dernier au profit de la centrale. A la lumière de ce constat, nous proposons un ensemble de solutions pour tenter de rétablir un meilleur équilibre entre centrale et annexes.**

### **Abstract :**

The public library of Saint-Etienne is composed of a central library and several suburban libraries. In 1993, a new central structure was inaugurated. This essay aims at pointing out the important lack of balance between the library network and the central library. Therefore, some suitable solutions are presented to reintroduce a balance between the central structure and the suburban libraries of the network.

### **Descripteurs :**

**Bibliothèques municipales\*\*France**

**Réseaux d'information\*\*France**

**Bibliothèques publiques\*\*administration**

**Bibliothèques\*\*évaluation\*\*France**

### **Keywords :**

**Public Libraries\*\*France**

**Information networks\*\*France**

**Public libraries\*\*administration**

**Libraries\*\*evaluation\*\*France**

## Remerciements

Je tiens à exprimer ici mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont permis à ce mémoire de voir le jour, au premier rang desquels figure le personnel de la bibliothèque de Saint-Etienne, pour l'accueil qu'il m'a réservé et la gentillesse avec laquelle il a répondu à mes questions. Je remercie tout particulièrement M. Emmanuel Dousset, conservateur en chef à la bibliothèque municipale de Saint-Etienne et responsable du service informatique, pour ses conseils et l'aide inestimable qu'il m'a apportée pour analyser et interpréter les statistiques, M. Philippe Georjon, responsable des bibliothèques de quartier pour les informations qu'il a pu me fournir et les remarques qu'il a bien voulu faire sur mon travail. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à M<sup>me</sup> Nathalie Marcerou-Ramel, directrice adjointe de la bibliothèque, qui a accepté de relire mon travail : ses remarques pertinentes tant sur mon mémoire que durant mon stage m'ont été très précieux. Je ne saurai par ailleurs oublier M. François Marin, directeur de la bibliothèque, qui a fait montre d'un réel intérêt pour mon mémoire.

Je souhaite aussi exprimer ma reconnaissance à M. Robert Karulak, conseiller municipal délégué à la culture à la ville de Saint-Etienne, qui a bien voulu me recevoir pour me présenter la politique municipale en matière de lecture publique.

Mes plus sincères remerciements vont également à M<sup>me</sup> Marie-France Peyrelong, maître de conférence à l'ENSSIB, qui a suivi avec constance et intérêt mon travail, et m'a fait de judicieuses remarques.

Enfin, je ne saurai oublier mes parents, qui m'ont aidé dans les phases les plus ingrates de ce travail : qu'ils en soient grandement remerciés.

## *Table des matières*

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
1. La démarche suivie .....	10
2. Les limites .....	13
3. Le plan du mémoire .....	14
 <b>LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE JUSQU'AU DÉBUT DES ANNÉES 90 ET L'OUVERTURE DE LA NOUVELLE CENTRALE DE TARENTAIZE .....</b>	 <b>15</b>
1. Libération : de la bibliothèque d'étude à la bibliothèque de lecture publique .....	16
2. L'apparition des bibliothèques de quartier .....	16
3. Les difficultés de la centrale .....	16
4. Tarentaize : le projet, sa réalisation .....	17
 <b>LES ANNÉES 90 : L'OUVERTURE DE TARENTAIZE ET SES CONSÉQUENCES SUR LE RÉSEAU .....</b>	 <b>19</b>
1. Des changements progressifs mais profonds : état des lieux .....	20
1.1. Ensemble du réseau .....	20
1.1.1. L'évolution générale des prêts et des lecteurs .....	20
1.1.1.1. <i>Les prêts</i> .....	20
1.1.1.2. <i>Le lectorat</i> .....	21
1.1.2. Les inégalités devant l'offre de lecture publique .....	23
1.1.2.1. <i>Le taux de pénétration</i> .....	23
1.1.2.2. <i>Le nombre de prêts par emprunteur</i> .....	24
1.2. La situation par cantons .....	25
1.2.1. Nord-est 1 .....	25
1.2.2. Nord-est 2 .....	25
1.2.3. Nord-ouest 1 .....	26
1.2.4. Nord-ouest 2 .....	26
1.2.5. Sud-est 1 .....	26
1.2.6. Sud-est 2 .....	27
1.2.7. Sud-est 3 .....	27
1.2.8. Sud-ouest 1 .....	28
1.2.9. Sud-ouest 2 .....	28
1.3. La situation par agence .....	29
1.3.1. Tarentaize .....	30
1.3.1.1. <i>Aperçu d'ensemble</i> .....	30
1.3.1.2. <i>Les raisons du succès de Tarentaize</i> .....	31
1.3.2. L'ensemble du réseau des bibliothèques de quartier .....	33
1.3.2.1. <i>Carnot</i> .....	34
1.3.2.2. <i>Terrenoire</i> .....	36
1.3.2.3. <i>La Cotonne</i> .....	37
1.3.2.4. <i>Beaulieu</i> .....	37
1.3.2.5. <i>Solaure</i> .....	38
1.3.2.6. <i>Tréfilerie</i> .....	38

1.3.2.7. <i>Le bus</i> .....	39
1.4. Les tendances récentes .....	40
<b>2. La situation actuelle</b> .....	<b>41</b>
2.1. Vers un engorgement de la centrale .....	41
2.2. Une centrale modernisée pour un réseau qui ne l'est pas.....	42
2.3. Un déséquilibre durable ?.....	42
<b>PROPOSITIONS DE SOLUTIONS</b> .....	<b>43</b>
<b>1. Enjeux et contexte politique</b> .....	<b>44</b>
1.1. Les enjeux.....	44
1.2. Le contexte politique à Saint-Etienne.....	45
<b>2. Solutions proposées</b> .....	<b>46</b>
2.1. Rénover, moderniser et repenser le réseau.....	47
2.1.1. Rationaliser l'implantation des bibliothèques de quartier sur la commune stéphanoise.....	47
2.1.1.1. <i>Rééquilibrer le réseau en créant de nouvelles structures</i> .....	47
2.1.1.2. <i>Regrouper des structures pour améliorer le service public</i> .....	48
2.1.2. Agrandir les bibliothèques de quartier .....	49
2.1.2.1. <i>Solaure</i> .....	49
2.1.2.2. <i>Tréfilerie</i> .....	50
2.1.2.3. <i>Beaulieu</i> .....	50
2.1.3. Créer un pôle d'équilibre pour Tarentaize.....	50
2.1.4. Envisager le passage à Saint-Etienne Métropole.....	51
2.2. Diversifier l'offre des bibliothèques de quartier et miser sur les nouveaux supports .....	52
2.3. Rationaliser l'utilisation des ressources du réseau et faire venir le lecteur dans les quartiers.....	54
2.3.1. Mettre en place une politique cohérente en matière d'acquisition et d'élimination.....	54
2.3.2. Attirer et fidéliser le lecteur dans les annexes pour désengorger la centrale .....	56
2.3.3. Travailler la signalisation des bibliothèques de quartier dans la ville et à Tarentaize.....	57
2.3.4. Définir des modalités et des moyens à mettre en place propres à chaque bibliothèque du réseau.....	59
2.4. Mobiliser les énergies et se donner des outils de veille.....	59
2.4.1. Sensibiliser le personnel à la logique de réseau et renforcer la communication tant interne qu'externe .....	59
2.4.2. Mettre en place des outils de veille et de diagnostic sur l'activité de la bibliothèque et les usages du public.....	60
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>61</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>64</b>

## *Introduction*

Les bibliothèques municipales connaissent depuis les années 1980 de profondes mutations : l'ouverture de nouvelles structures, l'accessibilité des catalogues sur Internet et l'apparition de nouveaux supports ont totalement modifié l'approche de lecture publique par le personnel des bibliothèques. Ces changements ont été précédés par une importante réflexion de la part des professionnels de l'information. Un grand nombre d'études ont ainsi été menées dans les deux décennies qui viennent de s'écouler sur l'état vieillissant des bibliothèques municipales et la nécessité d'ouvrir de nouvelles structures, plus spacieuses, plus fonctionnelles et plus rationnelles. Ces travaux ont en général donné lieu à l'ouverture de nouvelles centrales, à même de répondre aux nouvelles attentes du public, tant en terme de quantité et de diversité de documents qu'en matière de confort d'utilisation. Curieusement, rares ont été les études conduites après l'ouverture de ces structures, dans le but de faire le bilan des transformations apportées<sup>1</sup>. Il était bien entendu important d'analyser les faiblesses inhérentes aux anciennes structures, exiguës et dépassées. Il l'est tout autant d'en analyser les conséquences prévues et imprévues sur l'ensemble du réseau de lecture publique. Dans de nombreuses villes, les structures ainsi construites sont en effet venues se greffer au sein d'un réseau de bibliothèques de quartier. L'impact de la bibliothèque centrale doit donc être analysé en tant que tête de réseau, et non de façon indépendante. Or force est de constater que bien souvent cette réflexion n'a pas été menée et que la construction d'un nouveau bâtiment central ne s'est pas accompagnée d'une réorganisation et, au besoin, d'une rénovation du réseau dont il constitue la tête. Ces constatations induisent donc le questionnement à la base de notre travail : l'ouverture d'une nouvelle structure nécessite-t-elle de repenser le réseau dans son ensemble ? En d'autres termes, la nouvelle bibliothèque centrale déséquilibre-t-elle le réseau à son profit en attirant l'utilisateur des bibliothèques de quartier dans ses murs et en se plaçant en position de bibliothèque unique et universelle dans la ville ?

A cet égard, le cas de la bibliothèque municipale de Saint-Etienne nous semble représentatif. La construction d'un nouveau bâtiment central en 1993 sur le site de Tarentaise a été décidée à la fin des années 1980 parce que l'engorgement et l'exiguïté des locaux de l'ancienne centrale de Libération devenaient extrêmement problématiques. Il eût peut-être été souhaitable de repenser à cette époque tout le réseau de lecture publique à

---

<sup>1</sup> On peut citer l'article de Hugues Van Besien et Marie-Christine Irigoyen, « Quel avenir pour les réseaux urbains? », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2<sup>ème</sup> trimestre 1995, n°167, p. 28-31, qui met en évidence la place préoccupante occupée par la médiathèque dans les réseaux de Beauvais et de Creil.

Saint-Etienne, afin de le rendre plus cohérent. Tel n'a cependant pas été le choix qui a été fait : en dehors de la construction de la nouvelle centrale, le réseau n'a pas été modifié. Il est cependant très vite apparu à la direction de la bibliothèque que les conséquences de l'ouverture de Tarentaize étaient très importantes et très profondes en terme de réseau : les équilibres se sont trouvés fortement modifiés au sein de celui-ci, au profit de la centrale. A la lumière de ce constat, le directeur de la bibliothèque, François Marin, s'est déclaré soucieux de maintenir un réseau équilibré de lecture publique. Les contraintes du service puis le projet de réinformatisation ont malheureusement empêché la bibliothèque de mobiliser un groupe de réflexion sur le sujet, afin de dresser un état de la situation dans laquelle se trouve le réseau à l'heure actuelle, puis d'envisager des solutions au problème.

C'est dans ce contexte que nous avons demandé un rendez-vous à François Marin, dans l'idée d'effectuer mon stage d'étude à la bibliothèque municipale de Saint-Etienne. Nous avons eu l'occasion de nous familiariser avec cette bibliothèque lors d'un petit rapport que nous avons réalisé en 1999 sur la nouvelle bibliothèque. Nous avons alors constaté qu'aucun travail n'avait été mené sur les conséquences pour le réseau de l'ouverture du nouveau site. Nous avons donc proposé à François Marin de mener une telle étude, proposition qui a retenu toute son attention compte tenu de l'amorce de réflexion menée sur le sujet.

Le présent mémoire, intitulé « L'impact de l'ouverture d'une nouvelle centrale sur le réseau d'une bibliothèque municipale : le cas de Saint-Etienne », est le fruit de ces réflexions. Il a pour but de mettre en évidence les conséquences en terme de réseau de l'ouverture de la nouvelle centrale de Tarentaize en 1993.

Il convient de souligner que notre travail a été bien accueilli, tant par le personnel de la bibliothèque qui s'est montré conscient de la nécessité d'un bilan des bouleversements introduits sur le réseau par l'ouverture du site de Tarentaize que par la mairie, préoccupée par les déséquilibres actuels du réseau stéphanois de lecture publique.

## **1. La démarche suivie**

Au-delà d'une simple analyse, nous avons souhaité, en plein accord avec la direction de la bibliothèque, ne pas nous limiter à un bilan de la situation, mais proposer des solutions qui prennent en compte les évolutions du réseau. L'hypothèse de départ était

en effet celle d'un réseau déstabilisé par l'ouverture de la nouvelle centrale. Et l'axe de travail privilégié par le commanditaire de ce mémoire, la bibliothèque municipale de Saint-Etienne, était de voir comment il serait possible de rééquilibrer ce réseau au profit des bibliothèques de quartier, très touchées dans leur lectorat par l'ouverture de Tarentaize. Cette attente a nécessité la mise en place d'une démarche structurée en trois étapes, dont le présent travail rend compte. Le point de départ est une idée plus ou moins nette des changements provoqués sur le réseau stéphanois de lecture publique par l'ouverture d'une nouvelle centrale, à savoir un possible déséquilibre du réseau au profit de la nouvelle centrale, qui remplacerait pour ainsi dire les autres bibliothèques du réseau et aspirerait à (re)devenir une bibliothèque unique et universelle :

- La première étape de notre travail a donc été de dresser un rapide historique de la constitution du réseau de la bibliothèque municipale, depuis les premières bibliothèques de quartier jusqu'à la construction de Tarentaize. Cette étape était essentielle pour comprendre le réseau de lecture publique à Saint-Etienne, mais aussi pour pouvoir comparer l'évolution de la situation entre l'avant et l'après Tarentaize.
- La deuxième étape a consisté en un constat le plus précis possible de la situation des bibliothèques du réseau mais aussi de la lecture publique à Saint-Etienne. Ce travail s'est appuyé sur les statistiques fournies de 1991 à 2000 par le serveur GEAC 9000, système intégré de gestion de bibliothèques alors en fonctionnement à la bibliothèque municipale de Saint-Etienne. Nous avons ainsi pu dresser un tableau des évolutions de la dernière décennie et rendre compte de la situation actuelle. Les données obtenues permettent de saisir les changements opérés puisque les statistiques encadrent l'ouverture de Tarentaize, qui date de 1993. Ce travail a été complété, nuancé et affiné par des entretiens informels avec des personnes ressources de la bibliothèque. Outre des membres de l'équipe de direction, dont le discours reflétait une vision globale mais nécessairement centralisée du réseau, nous avons tenu à rencontrer des personnes qui sont ou ont été en poste dans les bibliothèques de quartier, afin de donner sur le réseau un éclairage différent : cela représente un total d'une dizaine de personnes<sup>2</sup>. Les éléments mis en évidence ont été intégrés à notre propos. Nous avons cherché à confronter ces deux types de source chaque fois que

---

<sup>2</sup> Il ne s'agit donc pas de personnes prises au hasard, mais d'un choix délibéré de notre part, afin de mettre en évidence les différents points de vues qui existent à la bibliothèque.

cela était possible, afin de corriger les biais que ces deux approches pourraient introduire : incomplétude et partialité pour les entretiens, non prise en compte de toute dimension humaine pour les études statistiques. Cet état des lieux a été complété par un questionnaire que nous avons soumis aux usagers de la bibliothèque de Tarentaize, afin de connaître leurs habitudes de fréquentation et de savoir pourquoi ils se rendent à Tarentaize<sup>3</sup>. Les questions portaient d'une part sur les bibliothèques dans lesquelles ils se rendaient et d'autre part sur les raisons pour lesquelles ils venaient à Tarentaize. C'est ce dernier point que nous souhaitions tout particulièrement approfondir, dans le but de mieux comprendre les raisons pour lesquelles une partie importante du public se détourne des bibliothèques de quartier au profit de la centrale. Nous avons donc élaboré un ensemble de questions à cocher et à classer, en prenant soin de différencier les usagers stéphanois des non-stéphanois, tout d'abord dans un souci de clarté dans l'énoncé des propositions, mais aussi afin de déterminer si des différences notables existaient entre ces deux catégories d'usagers<sup>4</sup>. Nous avons comptabilisé le nombre de fois où chacune des propositions a été cochée, quelque soit son rang, ce qui nous a permis de mettre en évidence les raisons pour lesquelles les usagers de la bibliothèque municipale se rendent à Tarentaize. Opinions de la direction, du personnel des bibliothèques de quartier et des usagers d'une part, état statistique de l'autre, les sources d'information étaient multiples, dans le but de dresser le tableau le plus juste possible de la situation.

- L'hypothèse d'un profond déséquilibre du réseau ayant été vérifiée, nous avons dans une dernière étape tenté de proposer des solutions pour rééquilibrer celui-ci, à la lumière des orientations politiques et des limites budgétaires imposées par la mairie. Nous ne nous sommes pas contenté d'étudier la palette des solutions possibles, nous avons également cherché à mettre en évidence lesquelles sont susceptibles d'être appliquées dans le

---

<sup>3</sup> Nous avons préféré faire remplir un questionnaire aux usagers plutôt que de mener une enquête orale : si cette méthode est moins précise (10 questionnaires sur 136 sont ainsi inutilisables), elle nous a permis de travailler sur une population beaucoup plus large, ce que nous recherchions. Dans la mesure où le nombre d'inscrits atteint plusieurs dizaines de milliers, une enquête auprès de quelques dizaines de personnes n'aurait pas été significative. On notera par ailleurs avec satisfaction que le taux de retour est assez bon, puisque nous avons distribué environ 600 questionnaires et que nous avons obtenu 136 réponses, soit plus de 22% de retour (au 15 novembre 2001). Voir annexe 1 p. V.

<sup>4</sup> Le questionnaire est donné en annexe 1.1 p. VI.

cadre de la politique actuelle de lecture publique à Saint-Etienne<sup>5</sup> : il s'agissait en effet de ne pas limiter notre réflexion, la politique municipale pouvant changer, mais d'ancrer notre réflexion dans la réalité, afin de ne pas privilégier des solutions qui n'ont aucune chance d'être prises en considération.

## 2. Les limites

Ce travail a bien entendu ses limites. Elles sont tout d'abord liées aux contraintes de temps et de service qui ont présidé à sa réalisation et à sa rédaction. Il est certain qu'il aurait été possible de procéder à des études plus fines sur le public de chaque annexe, à travers d'une part une analyse plus poussée des statistiques et d'autre part des entretiens plus nourris avec l'ensemble des personnels concernés par la lecture publique à Saint-Etienne. Elles découlent ensuite et surtout de la difficulté d'appréhender dans le détail les habitudes de lecture d'un public de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le questionnaire que nous avons soumis aux usagers de Tarentaize et qui a reçu 136 réponses, montre bien que toute approche du lectorat d'une telle bibliothèque passe forcément par des approximations et des globalisations forcément trompeuses : il est bien difficile de faire ressortir de grandes tendances dans des approches souvent aussi variées qu'il y a d'individus. Les statistiques que nous avons utilisé ont également leurs limites : il apparaît par exemple que le découpage par canton administratif n'est pas très pertinent pour l'étude de la lecture publique à Saint-Etienne. Nous avons néanmoins été contraint de le conserver, faute de quoi nous n'aurions pu utiliser les statistiques fournies. Enfin, il convient de considérer que toute étude de ce type sur le lectorat est le fruit d'un contexte et d'un moment, et qu'une modification apparemment aussi anodine que le changement des conditions d'emprunt par exemple, peut avoir des conséquences très importantes sur les pratiques de lecture<sup>6</sup>. Tous ces éléments sont donc à garder à l'esprit lors de la lecture du présent mémoire. Celui-ci ne prétend pas dresser un tableau qui soit exhaustif ou figé de la situation et des évolutions souhaitables pour cette dernière.

---

<sup>5</sup> Qui nous a été exposée lors d'un rendez-vous avec Robert Karulak, conseiller municipal délégué à la lecture publique.

<sup>6</sup> Cf. infra p. 40.

### 3. Le plan du mémoire

La démarche que nous avons choisi d'adopter conditionne bien entendu notre plan. En première partie, nous dresserons un rapide historique de la constitution du réseau depuis les années 1960 jusqu'à l'ouverture de Tarentaize en 1993, avant de présenter, dans une seconde partie, un état de la lecture publique dans le réseau depuis l'ouverture de la nouvelle centrale en 1993, en prenant soin de mettre en lumière les grandes tendances de cette évolution mais aussi la situation actuelle. Nous verrons notamment en quoi l'hypothèse de départ d'un réseau déséquilibré au profit de la centrale est juste. Enfin, notre troisième partie sera consacrée à l'énoncé de propositions pour rééquilibrer ce réseau, à la lumière des enjeux culturels en général et du contexte politique de la lecture publique à Saint-Etienne en particulier.

Nous avons également choisi de présenter notre travail en deux tomes séparés, texte proprement dit d'un côté, annexes de l'autre, afin de faciliter la consultation des pièces justificatives auxquelles nous renvoyons tout au long du texte.

*Le réseau de lecture publique de la  
bibliothèque jusqu'au début des années  
90 et l'ouverture de la nouvelle centrale  
de Tarentaize*

## **1. Libération : de la bibliothèque d'étude à la bibliothèque de lecture publique**

En 1789, les saisies révolutionnaires des collections ecclésiastiques forment le noyau d'une nouvelle bibliothèque, qui deviendra la bibliothèque municipale de Saint-Etienne. C'est en 1960 seulement que la bibliothèque est installée dans l'hôtel Colcombet, situé rue Lieutenant Morin, à quelques rues de l'Hôtel de Ville. La centrale est désormais connue sous le nom de Libération, du nom du quartier dans lequel elle se trouve. Ces locaux, ancien hôtel particulier acquis par la ville, n'étaient bien entendu pas conçus pour recevoir une bibliothèque. Mais la venue de la bibliothèque dans ces locaux constitue néanmoins un vrai progrès : en effet, il s'agissait jusqu'en 1960 d'une bibliothèque d'érudits, une bibliothèque d'études donc, qui constituait un lieu de travail pour les étudiants et les chercheurs, professionnels ou amateurs, surtout à une époque où Saint-Etienne ne possédait pas d'université. Les étudiants stéphanois des facultés lyonnaises pouvaient y trouver un fonds documentaire d'appoint pour leurs recherches. Désormais, la bibliothèque municipale s'ouvre à la lecture publique, avec la création en 1961 de la première bibliothèque de lecture publique à côté de la section études au sein de la bibliothèque municipale.

## **2. L'apparition des bibliothèques de quartier**

Le développement de la lecture publique à partir des années 1960 conduit à repenser l'organisation de la bibliothèque municipale : la promotion de la lecture publique passe par la constitution d'un réseau de bibliothèques de quartier autour d'une centrale. En 1966, la première bibliothèque de quartier est mise en place à Beaulieu. Un bibliobus est créé peu après, en 1968. Sont progressivement créées 6 bibliothèques de quartiers (Beaulieu, Carnot, la Cotonne, Solaure, Terrenoire et Tréfilerie, la dernière née, en 1993) et 2 bibliobus (l'un pour les adultes, l'autre pour les enfants)<sup>7</sup>.

## **3. Les difficultés de la centrale**

Très vite cependant, et ceci dès le début des années 1970, des projets sont lancés pour remédier aux problèmes que posent les locaux de Libération. Tout d'abord à cause d'un

---

<sup>7</sup> Voir la carte de l'implantation des bibliothèques de quartier en annexe 2 p. XX.

manque de place évident dans l'ancienne bibliothèque. Les 2600 m<sup>2</sup> des trois sites de la bibliothèque municipale ne permettent plus de faire face à l'augmentation de plus en plus rapide des collections et du personnel, liée à l'accroissement des crédits alloués aux bibliothèques par les municipalités. Par ailleurs, la disposition de la bibliothèque en trois sites différents, autour du noyau que forme l'hôtel Colcombet entraîne des dysfonctionnements importants et des pertes de temps considérables, sans évoquer le caractère intrinsèquement peu fonctionnel de bâtiments conçus pour tout autre chose que l'accueil de livres. L'augmentation de la fréquentation des bibliothèques conduit également à un nécessaire accroissement de la taille des salles ouvertes au public au sein de la bibliothèque. Enfin, la façon de voir la lecture change elle aussi : la coupure traditionnelle entre grand public et public cultivé s'estompe. C'est pourquoi des fonds et des politiques d'acquisition différenciant nettement ces deux catégories, modèle sur lequel fonctionnait l'ancienne bibliothèque, n'ont plus lieu d'être. Toutes ces raisons ont conduit la municipalité à envisager la construction d'une nouvelle centrale.

#### 4. Tarentaize : le projet, sa réalisation<sup>8</sup>

Si la municipalité a voulu une nouvelle bibliothèque dans un but de prestige et d'image, elle n'a pas pour autant orienté le projet à sa guise, comme elle en avait le pouvoir. Au contraire, elle a laissé une grande autonomie aux professionnels, notamment au directeur de la bibliothèque municipale, qui a pu mener le projet comme bon lui semblait. La seule contrainte stricte était d'aboutir à une bibliothèque de 6000m<sup>2</sup> afin de profiter de l'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat. Pour ce qui est du lieu, la décision fut votée en conseil municipal dès 1987. Le choix de cet emplacement ne correspond pas uniquement à un décision de nature sociale : l'installation de la bibliothèque dans ce quartier réputé difficile de Saint-Etienne a été décidée par la mairie en conseil municipal. François Dubanchet, maire de l'époque, avançait alors comme arguments l'espace disponible tant pour construire la bibliothèque que pour aménager des zones de stationnement pour les usagers de la bibliothèque, mais aussi la relative facilité d'accès depuis le centre ville. Cependant, le choix correspond à un projet urbanistique clair : revaloriser un quartier périphérique avec un équipement de prestige, qui se trouva être dans le cas présent la bibliothèque, dans un contexte plus large de réaménagement de l'ouest

---

<sup>8</sup> Afin de replacer cette construction dans un contexte plus général, on consultera l'article de Sylvie Fayet, « Les constructions de bibliothèques municipales. Tendances générales », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n°5, p. 8-13.

stéphanois, venant en quelque sorte compléter la réalisation des espaces verts du Babet et la construction de voies de contournement conséquentes.

Le projet architectural fut pensé en fonction de deux préoccupations principales : fonctionnalité et flexibilité. Les espaces devront pouvoir évoluer, afin de faire face aux nouveaux besoins de lecture qui surgiront avec le temps. On ne veut pas que se reproduise à court terme l'exemple de l'ancienne bibliothèque, complètement figée dans des infrastructures rigides et ne correspondant plus aux besoins du moment. Le premier souci était d'éviter d'avoir d'un côté, en magasin et consultables uniquement sur place, les documents dits d'étude, et de l'autre, en prêt, des documents grand public. Par ailleurs un soin particulier a été apporté à faire cohabiter les différents supports et les publics. La bibliothèque de Saint-Etienne présente donc dans un même agencement des livres, des cassettes vidéo, des CD-Roms, etc<sup>9</sup>. L'accent a été mis sur la facilité de circulation dans le bâtiment. Outre le fait que la salle principale soit au centre du bâtiment, avec toute une série de salles annexes ou de bureaux qui rayonnent autour, les magasins se trouvent exactement sous cette grande salle, et ne débordent pas hors de la zone définie au sol par cette salle. Ainsi, tous les livres sont à la portée des magasiniers en un minimum de temps. Le même souci d'efficience a conduit à organiser un prêt centralisé à l'entrée de la salle, ce qui autorise une grande souplesse pour ce qui est du nombre des agents affectés au prêt, en fonction des besoins.

Le projet retenu fut celui d'un architecte danois, H.E. Larsen, qui proposa une réplique de la bibliothèque de Gantofte, dans la banlieue de Copenhague, à la suite d'un concours d'architectes lancé en automne 1987. Les travaux commencèrent fin 1990 pour s'achever au printemps 1993. Le déménagement des collections eut lieu au cours de l'été 1993, et l'ouverture au public se fit le 19 octobre 1993.

---

<sup>9</sup> Il s'agit en effet d'une médiathèque qui intègre les nouvelles technologies et les nouveaux supports. Sur le processus de mise en place des médiathèques, on consultera le rapport de François Rouet, *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles*, Paris : ministère de la culture et de la communication, 1998, notamment p. 41 et sqq.

*Les années 90 : l'ouverture de Tarentaize  
et ses conséquences sur le réseau*

## 1. Des changements progressifs mais profonds : état des lieux

Cette partie a pour but de mettre en évidence les changements engendrés par l'ouverture de la centrale de Tarentaize sur l'ensemble du réseau de lecture publique. Il s'agit principalement de vérifier notre hypothèse de départ, qui est celle d'un déséquilibre profond du réseau au profit de la nouvelle centrale depuis la construction de cette dernière.

Après une présentation d'ensemble du réseau, nous avons choisi d'étudier celui-ci sous deux angles différents : celui du canton administratif et celui de l'agence<sup>10</sup>. Deux raisons nous ont conduit à faire ce choix :

- Etudier en même temps la situation par agence et par canton aurait introduit confusion et redondance dans notre propos. La séparation des deux approches permet à l'analyse de gagner en clarté et en unité.
- Les caractéristiques que nous avons pu mettre en évidence par chacune des méthodes sont complémentaires. L'étude par canton permet notamment de dresser une carte de la pénétration de la bibliothèque dans chaque zone de Saint-Etienne, tandis que celle par agence permet de mesurer l'impact de chacune des structures.

### 1.1. Ensemble du réseau

#### 1.1.1. L'évolution générale des prêts et des lecteurs

##### 1.1.1.1. *Les prêts*

L'évolution générale de la courbe des prêts est étroitement liée à l'ouverture de Tarentaize. On discerne quatre périodes :

- Avant l'ouverture de Tarentaize (1991-1992) : le nombre de prêts stagne à moins de 900 000.
- L'année de l'ouverture (1993) : les prêts chutent sur le réseau en raison d'un nombre très faible à la centrale.

---

<sup>10</sup> Nous utiliserons le terme « agence » pour désigner chaque entité physiquement différenciée sur le réseau : la bibliothèque centrale de Tarentaize, les six bibliothèques de quartier, le bibliobus et le service de prêts aux collectivités. Toutefois, nous excluons de notre étude le prêt aux collectivités, qui constitue un service bien à part.

- Les années qui suivent l'ouverture (1994-1997) : l'augmentation des prêts est très importante puisque ceux-ci atteignent 1,4 million en 1997. L'augmentation est presque exclusivement le fait de la centrale.
- Les années récentes (1998-2000) : le nombre de prêts stagne à nouveau.

#### 1.1.1.2. *Le lectorat*<sup>11</sup>

Il nous a semblé important, dans la mesure où nous nous intéressons à la lecture publique, de différencier la lecture publique à proprement parler (Bibliothèque Municipale, à savoir centrale, annexes et bus) et les autres établissements du réseau BRISE (Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint-Etienne)<sup>12</sup>. Cette distinction est d'ailleurs rendue nécessaire par l'éclatement récent du réseau BRISE, scindé en un réseau BRISE ville, centré autour de la lecture publique et de la bibliothèque municipale, et un réseau BRISE enseignement supérieur, fédéré par la bibliothèque universitaire<sup>13</sup>.

L'analyse de la répartition du lectorat par tranches d'âge au sein du réseau de lecture publique permet de mettre en évidence une première constatation. Il apparaît que l'ouverture de Tarentaize n'a pas fondamentalement bouleversé la composition du public de la bibliothèque. Les deux principaux changements concernent :

- Les 18-25 ans, qui passent de 22% à 16% du public, l'érosion étant générale mais particulièrement marquée dans le réseau des bibliothèques de quartier.
- Les 46-65 ans, qui passe de 9% à 12%, principalement grâce aux lecteurs de Tarentaize<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> Sur les publics en bibliothèque, on consultera notamment l'étude d'Anne-Marie Bertrand, *Les Publics des bibliothèques*, Editions du CNFPT, 1999, qui complète l'article écrit par cette dernière en collaboration avec Jean-François Hersent, « Les usagers et leur bibliothèque municipale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 41, 1996, n°6, pp. 8-16.

<sup>12</sup> Du fait même que le public des établissements d'enseignement supérieur est principalement composé de 18-25 ans, ce qui fausse totalement les statistiques et la répartition dans les tranches d'âge. C'est ainsi que les 18-25 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée dans le réseau BRISE (qui comprend les établissements d'enseignement supérieur), alors que, dans le réseau de lecture publique, ils viennent en seconde position à égalité avec les 6-10 ans et derrière les 26-45 ans. Les graphiques sont donnés en annexes 3.1. p. XXII et 3.2. p. XXIII. Sur le réseau BRISE, nous renvoyons, entre autres, à l'étude de Latifa Limam, *Les réseaux inter-bibliothèques : étude de cas : le réseau BRISE*, mémoire de DEA, enssib, 1998.

<sup>13</sup> La bibliothèque de l'École des Beaux-Arts a cependant été intégrée au réseau BRISE ville, du fait qu'il s'agit d'un établissement municipal. Le réseau de lecture publique tel que nous l'avons défini se compose donc de la centrale, Libération puis Tarentaize, des six bibliothèques de quartier et des deux bibliobus.

<sup>14</sup> Ces chiffres sont à prendre avec prudence. En effet, il n'est pas évident qu'ils donnent une image fidèle du lectorat de la bibliothèque. Il est par exemple probable que la proportion des mineurs est surestimée, du fait que les règles de prêts en vigueur jusqu'à la rentrée 2001 permettaient aux adultes d'emprunter des

L'analyse du nombre de personnes inscrites dans le réseau de lecture publique indique très clairement une baisse du nombre de lecteurs depuis 1998 : alors qu'en 1998 la bibliothèque comptait 22 275 lecteurs dont l'inscription était valide, ce chiffre n'est que de 17 311 pour l'année 2000, soit une baisse d'environ 22,3%<sup>15</sup>. Cette baisse concerne tant la centrale que les annexes de quartier. Plus surprenant, le nombre de lecteurs a nettement diminué, non seulement par rapport à 1994 mais aussi par rapport à 1991<sup>16</sup> : cette diminution s'est faite, pour une large part, au détriment des annexes<sup>17</sup> : les inscrits du réseau de lecture publique sont en effet passés de 12 220 en 1991 à 7 831 en 2000, soit une baisse de près de 36%. Il semble que cette baisse soit principalement explicable par le fait qu'à l'ouverture de Tarentaize, les personnes qui souhaitèrent faire établir une carte « multimédia » conservèrent leur carte « imprimés » mais se virent attribuer une deuxième carte. Cette situation, qui prit fin en 1998, explique la chute brutale du nombre de cartes adultes chez les 26-45 ans, et plus généralement la baisse du nombre d'inscrits. La baisse a pu être chiffrée par la direction à environ 2000 cartes, essentiellement faites à la centrale (seule bibliothèque disposant alors de l'ensemble des supports). Si cette explication est particulièrement valable pour la centrale, qui a effectivement perdu plus de 2000 « inscrits » entre 1998 et 1999<sup>18</sup>, elle n'explique que très partiellement la baisse de l'ensemble des inscrits du réseau de lecture publique, qui accuse une diminution de plus de 3300 inscrits. Il convient par ailleurs de garder à l'esprit que la population stéphanoise a fortement baissé entre le recensement de 1990 et celui de 1999, passant de près de 200 000 habitants à 180 000, soit une diminution de 10% environ<sup>19</sup>. Or dans le même temps, la population de l'arrondissement a également baissé de près de 20 000 habitants<sup>20</sup>. La perte de population de l'arrondissement est donc la conséquence directe de la diminution du nombre d'habitants de Saint-Etienne. La diminution du nombre d'inscrits à la centrale et

---

documents pour eux sur la carte de leurs enfants, gratuite. Cf. infra p. 40. Le graphique représentant la répartition par tranche d'âge au sein du réseau de lecture publique est donné en annexe 3.2. p. XXIII.

<sup>15</sup> Nous avons pris comme référence l'évolution du nombre des inscrits, mais nous aurions pu privilégier les actifs réseau sans que cela modifie les tendances que nous avons mises en évidence. En effet, l'analyse de la courbe des actifs réseau, c'est-à-dire des personnes qui ont emprunté au moins un document sur le réseau durant les 12 derniers mois est semblable à celle des inscrits : elle accuse également une baisse prononcée depuis 1998. Il ne s'agit donc pas d'un biais introduit par le fait que l'on prend uniquement en compte les inscrits.

<sup>16</sup> 21 013 inscrits en 1991, 22 977 en 1994 et 17 311 en 2000. Voir graphique donné en annexe 4.1. p. XXVII.

<sup>17</sup> Le graphique concernant l'évolution du nombre d'inscrits dans les bibliothèques de quartiers est donné en annexe 4.2. p. XXVIII.

<sup>18</sup> Voir annexe 4.3. p. XXIX.

<sup>19</sup> *Recensement de la population de 1999. Loire : populations légales : communes, cantons, arrondissements.* Paris : INSEE, 1999.

<sup>20</sup> 728 524 en 1999 contre 746 288 en 1990. *Recensement de la population...*, op. cit.

surtout dans les bibliothèques de quartier s'explique donc en partie par la baisse du nombre d'habitants.

Le nombre d'inscrits à la bibliothèque a diminué, mais qu'en est-il du nombre de prêts ? Celui-ci a fortement augmenté, passant de près de 850 000 en 1991 à plus de 1,4 million en 2000, même si la situation semble être stabilisée depuis 1997<sup>21</sup>. Cela constitue une augmentation de 66,5% entre 1991 et 1997. Cette progression concerne essentiellement la centrale<sup>22</sup>.

La comparaison des statistiques de prêts et d'inscrits est éclairante. L'ouverture de Tarentaise ne s'est pas accompagnée d'une augmentation importante du nombre d'inscrits : la bibliothèque municipale en a au contraire perdu. Pourtant le nombre de prêts a considérablement augmenté dans le même temps. Il apparaît donc clairement que depuis 1991, le nombre de prêts par inscrit a fortement augmenté : pour l'ensemble du réseau de lecture publique, le nombre de prêts par inscrit et par an est passé de 34,71 en 1991 à 75,40 en 2000, soit une augmentation de plus de 117%<sup>23</sup> : en d'autres termes, chaque inscrit a plus que doublé son nombre de prêts<sup>24</sup> ! On peut donc considérer que l'ouverture de Tarentaise n'a pas entraîné une augmentation du nombre d'inscriptions à la bibliothèque municipale. Par contre, il apparaît indéniablement que l'ouverture de Tarentaise a permis à ce lectorat d'emprunter plus de documents. S'il est difficile de dire si le public a accru ses pratiques de lecture (l'emprunt de documents ne veut pas dire leur lecture, d'autant que l'on assiste à l'explosion des nouveaux supports que sont la vidéo, la musique et les logiciels), il est certain que celui-ci se place nettement dans une logique de forte consommation à l'égard du document. Le prix des cartes ayant sensiblement augmenté, les gens cherchent probablement à « rentabiliser » leur abonnement.

### 1.1.2. Les inégalités devant l'offre de lecture publique

#### 1.1.2.1. *Le taux de pénétration*

Le nombre de prêts par habitant, aussi appelé taux de pénétration, se situe autour de 5,36, ce qui est très proche de la moyenne nationale des villes de 100 000 à 300 000

---

<sup>21</sup> Voir le graphique en annexe 5.6. p. XLVI.

<sup>22</sup> L'évolution du nombre de prêts pour l'ensemble des annexes est donné en annexe 5.2. p. XLII.

<sup>23</sup> Voir le graphique donné en annexe 5.3. p. XLIII.

<sup>24</sup> Le nombre de prêts par emprunteur est moins élevé, du fait que nombre d'utilisateurs de la bibliothèque laissent leur carte dépasser la date de validité et la font refaire lorsqu'ils souhaitent à nouveau emprunter des documents. Le nombre de documents par emprunteur et par an est de 44,63 pour la lecture publique mais de 54,23 pour Tarentaise. Le graphique est donné en annexe 5.4. p. XLIV.

habitants, qui est de 5,5<sup>25</sup>. On remarquera que celui-ci varie beaucoup en fonction du canton : il s'élève à 8,14 dans le canton sud-ouest 1, alors qu'il n'est que de 2,31 dans le nord-est 2<sup>26</sup>. Ces différences s'expliquent pour le chiffre le plus élevé par la présence de la bibliothèque centrale de Tarentaize dans le quartier, qui attire les habitants du quartier. Le chiffre le plus bas est dû à l'absence d'une quelconque bibliothèque de quartier à proximité, le quart nord-est de Saint-Etienne n'étant doté d'aucune bibliothèque du réseau. On notera par ailleurs que le nord-ouest 1 connaît un taux de pénétration élevé, du fait de la proximité de deux bibliothèques : celle de Tarentaize et celle de Carnot, la plus importante des bibliothèques de quartier. La présence d'une bibliothèque de quartier est donc étroitement liée à un taux de pénétration élevé, alors qu'une absence se traduit généralement par un taux de pénétration faible.

#### 1.1.2.2. *Le nombre de prêts par emprunteur*

De façon générale, on remarquera que le nombre de prêts par emprunteur est plutôt faible dans les quartiers situés loin d'une bibliothèque du réseau, alors qu'il est plutôt élevé lorsque la bibliothèque est proche du lieu d'habitation : c'est ainsi que le nord-est 1 et le nord-est 2, cantons qui constituent le quart nord-est de Saint-Etienne non desservi par une bibliothèque du réseau, présentent le nombre de prêts par emprunteur le plus faible du réseau, alors que le sud-ouest 1, canton dans lequel se trouve Tarentaize, est l'un des plus forts. Cela tient probablement au fait que les gens du quart nord-est de Saint-Etienne ne se rendent pas aussi souvent dans une bibliothèque du réseau que d'autres habitants de cette ville, du fait même du déplacement et donc du temps que cette démarche nécessite. Il reste que les écarts sont moins forts qu'en ce qui concerne le nombre de prêts par habitant<sup>27</sup> : les personnes des cantons dépourvus de bibliothèques mais qui fréquentent le réseau ont sensiblement les mêmes habitudes de lecture que les autres, même si l'éloignement par rapport aux bibliothèques du réseau induit une légère baisse dans le nombre de documents empruntés par an. Il est par exemple intéressant de remarquer que le canton nord-est 2, qui connaît le plus faible taux de pénétration (2,31 prêts par habitant et par an) présente

---

<sup>25</sup> *Bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt : données 1999*, Paris : Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture, 2001, p. 139. Il semble difficile de comparer ce chiffre avec les statistiques annuelles de la DLL, qui ne calcule pas le nombre de prêts par habitant sur la même base. A la lecture du questionnaire envoyé aux bibliothèques, il est loisible de penser que le chiffre est obtenu en divisant le nombre total de prêts par la population de la ville, ce qui ne tient bien entendu pas compte du fait que nombre de personnes viennent d'autres communes. Un tel calcul donne pour Saint-Etienne un taux de 7,68 prêts par habitant (1 410 081 prêts effectués à la BM pour 183 522 habitants de Saint-Etienne). Il reste qu'il faut sans doute effectuer aussi la correction pour les autres bibliothèques françaises.

<sup>26</sup> Le taux de pénétration de la bibliothèque municipale figure dans l'annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>27</sup> Le nombre de prêts par habitant est présenté en annexe 6.2. p. LIX.

également le plus faible nombre de prêts par emprunteur et par an (38,5). Enfin, on ne sera pas surpris de constater que les quatre plus faibles pourcentages d'emprunteurs parmi la population concernent des cantons dépourvus de bibliothèque (nord-est 2, sud-est 1 et 3, nord-ouest 2), alors que les cantons pourvus de bibliothèques importantes, nord-ouest 1 et sud-ouest 1, connaissent les pourcentages les plus élevés<sup>28</sup>. La proximité d'une bibliothèque favorise par conséquent l'emprunt de documents dans le réseau, quel que soit le lieu de cet emprunt.

## 1.2. La situation par cantons

### 1.2.1. Nord-est 1

Les prêts sont principalement répartis entre Tarentaize et Terrenoire, du fait que le quartier de Terrenoire dans lequel est implanté l'annexe de Terrenoire appartient au canton nord-est 1<sup>29</sup>. Carnot, assez proche géographiquement, recueille également une partie non négligeable des prêts<sup>30</sup>. Le taux de pénétration de la bibliothèque municipale est cependant faible<sup>31</sup>.

### 1.2.2. Nord-est 2

C'est la zone géographique où l'on note le plus faible taux de pénétration et le plus faible nombre de prêts par emprunteur et par an : l'absence d'une bibliothèque du réseau à proximité se fait pleinement sentir dans ce canton. Les prêts des habitants de ce quartier se font principalement dans deux bibliothèques : Tarentaize, la centrale, et Carnot, la bibliothèque la plus proche de ce canton. On notera également l'importance des prêts du bibliobus, du fait d'un nombre important d'arrêts effectués dans ce canton<sup>32</sup>. Enfin, le pourcentage d'emprunteurs est le plus faible de Saint-Etienne, avec seulement 6%<sup>33</sup>.

---

<sup>28</sup> Les pourcentages d'emprunteurs dans la population des différents cantons sont donnés en annexe 6.3. p. LX.

<sup>29</sup> Le quartier de Terrenoire, situé à l'est de Saint-Etienne, est administrativement rattaché au canton nord-est 1, alors qu'il en est bien distinct géographiquement. C'est en ce sens que nous avons pu dire p. 24 que le quart nord-est de Saint-Etienne (sur le plan géographique) ne compte aucune bibliothèque du réseau.

<sup>30</sup> La répartition des emprunts effectués par les habitants du canton dans chaque bibliothèque est donnée en annexe 7.1. p. LXII.

<sup>31</sup> Voir annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>32</sup> Voir annexe 7.2. p. LXII.

<sup>33</sup> Voir annexe 6.3. p. LX.

### 1.2.3. Nord-ouest 1

Canton d'implantation de la bibliothèque de Carnot, la principale annexe du réseau, ce canton connaît le second taux de pénétration après le sud-ouest 1<sup>34</sup>. Il en va de même pour le pourcentage d'emprunteurs dans la population du canton<sup>35</sup>. Deux bibliothèques se partagent pour ce canton la quasi-totalité des prêts : Carnot et Tarentaize<sup>36</sup>.

### 1.2.4. Nord-ouest 2

Ce canton présente un taux de pénétration faible, du fait de l'absence d'une bibliothèque de quartier<sup>37</sup>. En revanche, le nombre de prêts par emprunteur est assez élevé, plus que dans d'autres cantons pourvus de bibliothèques du réseau<sup>38</sup> : la proximité relative de Tarentaize encouragerait-elle le public lecteur à se rendre à la centrale, alors que dans le même temps l'absence d'un équipement de quartier découragerait des lecteurs plus occasionnels ? Cette hypothèse est confirmée par l'étude de la bibliothèque fréquentée par les gens du canton : c'est presque les 4/5<sup>e</sup> des usagers de la bibliothèque municipale habitant le canton qui se rendent à Tarentaize, alors que seuls 11% d'entre eux préfèrent utiliser la bibliothèque de Carnot, pourtant aussi proche voire plus proche de leur domicile<sup>39</sup>. Il apparaît clairement que l'attraction de Tarentaize est extrêmement forte dans ce canton. Ce phénomène ne concerne toutefois qu'une minorité de la population du canton, puisque l'on compte un pourcentage d'emprunteurs assez faible<sup>40</sup>.

### 1.2.5. Sud-est 1

Ce canton connaît un taux de pénétration assez faible<sup>41</sup>. De plus, il montre un pourcentage d'emprunteurs plutôt faible (11% environ), ce qui ne le démarque pas des autres cantons dépourvus de bibliothèques<sup>42</sup>. La couronne de bibliothèques de quartier dans les cantons alentour (Solaure, Cotonne, Tréfilerie, Beaulieu et Terrenoire) n'attire pas les usagers de canton : elles représentent à elles toutes moins de 30% des emprunts réalisés par les habitants. Encore une fois, c'est Tarentaize qui attire, avec plus de 50% des emprunts : obligés de se déplacer, les gens n'hésitent pas à venir jusqu'à la centrale. Hormis la

---

<sup>34</sup> Voir carte en annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>35</sup> Voir annexe 6.3. p. LX.

<sup>36</sup> Le détail est donné en annexe 7.3. p. LXIII.

<sup>37</sup> Voir annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>38</sup> Voir annexe 5.4. p. XLIV.

<sup>39</sup> La répartition est présentée en annexe 7.4. p. LXIII.

<sup>40</sup> Le graphique figure en annexe 6.3. p. LX.

<sup>41</sup> Voir annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>42</sup> Voir annexe 6.3. p. LX.

centrale, seul le bibliobus, service de proximité, peut se prévaloir d'un certain succès dans le canton : avec 15% des prêts, il arrive devant toutes les bibliothèques de quartier<sup>43</sup>.

### 1.2.6. Sud-est 2

Il s'agit du seul canton de Saint-Etienne à compter deux bibliothèques avec un fonds pour adultes. Si Tréfilerie a connu une augmentation importante et constante de ses prêts depuis 1993 (date de son ouverture, mais aussi de celle de Tarentaize), la courbe a été plus fluctuante pour Beaulieu. Avec 6,19 prêts par habitant, ce canton se situe en troisième position, du fait peut-être de la taille somme toute modeste de chacune de ses bibliothèques alliée à l'éloignement de la centrale<sup>44</sup>. Le nombre de prêts par habitant n'est pas aussi bon que ce que l'on serait en droit d'espérer d'un canton pourvu de deux bibliothèques. Il est évident qu'une offre de lecture publique éclatée entre deux bibliothèques d'un total de seulement 342 m<sup>2</sup>, ne peut rivaliser avec les 600 m<sup>2</sup> de Carnot. D'autant qu'il paraît difficile de jouer la complémentarité du fait de la présence entre les deux établissements d'une barrière physique qui rend les déplacements malaisés entre les deux parties du canton<sup>45</sup>. Une autre raison peut être avancée, qui tient au type de public qui fréquente Tréfilerie. Il s'agit en effet d'un lectorat dans lequel les étudiants de l'université, qui abrite la bibliothèque, sont fortement représentés. Or nombre d'étudiants qui fréquentent la bibliothèque n'habitent pas le quartier. L'étude des lieux d'emprunts de documents des habitants du canton le confirme : 25% des prêts du canton se font à Beaulieu, dont l'activité s'élève à 72 000 prêts par an environ, alors que dans le même temps, seulement 20% des prêts du canton s'effectuent à Tréfilerie, bibliothèque qui réalise pourtant plus de 110 000 prêts<sup>46</sup>. Cette idée est renforcée par l'analyse de l'origine géographique des prêts de Tréfilerie : un nombre important provient d'autres cantons de Saint-Etienne, notamment le sud-est 1, le sud-est 3, le sud-ouest 1 et le sud-ouest 2<sup>47</sup>.

### 1.2.7. Sud-est 3

Le taux de pénétration est faible, du fait de l'absence d'une bibliothèque de quartier dans le canton<sup>48</sup>. Parallèlement, le pourcentage d'emprunteurs est élevé<sup>49</sup>. De même, le nombre de prêts par emprunteur est important : il s'agit même du meilleur chiffre observé

---

<sup>43</sup> La répartition est présentée en annexe 7.5. p. LXIV.

<sup>44</sup> Voir la carte en annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>45</sup> Il s'agit de la colline de la Vivaraize, qui coupe le canton en deux. La bibliothèque de Tréfilerie se trouve à l'ouest de celle-ci, alors que celle de Beaulieu est à l'est.

<sup>46</sup> Voir annexe 7.6. p. LXIV.

<sup>47</sup> Voir annexe 8.6. p. LXIX.

<sup>48</sup> Voir annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>49</sup> Donnée en annexe 6.3. p. LX.

sur l'ensemble des cantons<sup>50</sup>. Peu d'emprunteurs donc par rapport à l'ensemble de la population du canton, mais un nombre important d'emprunts de documents pour ceux qui fréquentent la bibliothèque. La relative proximité de Tarentaize a sans doute son rôle dans le nombre de documents empruntés. On remarque en effet que la situation géographique du canton ne place pas ses habitants plus loin de Tarentaize que des autres bibliothèques du réseau. Il est donc compréhensible que ceux-ci se rendent majoritairement à Tarentaize<sup>51</sup>.

#### 1.2.8. Sud-ouest 1

Il s'agit du canton dans lequel se trouve la bibliothèque de Tarentaize. Sa présence y conditionne fortement les pratiques de lecture publique. Le taux de pénétration y est tout d'abord le plus élevé de la ville<sup>52</sup>. On dénombre par ailleurs un pourcentage d'emprunteurs de 16,78%, ce qui là encore constitue le meilleur chiffre de Saint-Etienne<sup>53</sup>. L'étude des lieux d'emprunts des habitants du canton est sans surprise : plus de 80% des emprunts s'effectuent à Tarentaize. On note tout de même que 10% de ces emprunts se font à Tréfilerie, ce qui confirme nos remarques concernant les habitudes de la population étudiante de Saint-Etienne<sup>54</sup>. Les autres bibliothèques ne sont presque pas fréquentées par les habitants du canton, y compris Carnot pourtant très proche et pourvue d'un fonds assez riche<sup>55</sup>. Il est évident que Tarentaize éclipse presque totalement les autres bibliothèques du réseau dans le canton.

#### 1.2.9. Sud-ouest 2

Ce canton est pourvu de deux bibliothèques de quartier, Cotonne et Solaure. Les deux annexes ne sont pas en concurrence en ce qui concerne le fonds adulte puisque Solaure est une bibliothèque jeunesse. Le taux de pénétration, légèrement supérieur à la moyenne stéphanoise, n'est pas particulièrement élevé pour un canton pourvu de deux bibliothèques<sup>56</sup>. Cela tient d'une part au fait que Cotonne est la seule bibliothèque adulte dans le canton, et d'autre part au fait qu'il est malaisé de s'y rendre, puisqu'elle est située sur la colline du quartier de la Cotonne. On note cependant un bon pourcentage d'emprunteurs dans la population du canton<sup>57</sup>. Il semble donc que ce ne soit pas la

---

<sup>50</sup> Voir annexe 5.4. p. XLIV.

<sup>51</sup> Voir le graphique donné en annexe 7.7. p. LXV

<sup>52</sup> Voir la carte de la pénétration de la bibliothèque en annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>53</sup> Voir annexe 6.3. p. LX.

<sup>54</sup> Cf. supra p. 27 § 1.2.6.

<sup>55</sup> La répartition des prêts faits aux habitants du canton sud-ouest 1 entre les différentes bibliothèques du réseau est donnée en annexe 7.8. p. LXV.

<sup>56</sup> Voir carte en annexe 6.1. p. LVIII.

<sup>57</sup> Voir annexe 6.3. p. LX.

fréquentation des bibliothèques du réseau qui est en cause. L'analyse du nombre de prêts par emprunteur confirme cette hypothèse : les emprunteurs du canton empruntent aussi peu de documents que ceux du quart nord-est de Saint-Etienne, pourtant dépourvu de bibliothèques de quartier<sup>58</sup>. Les usagers fréquentent-ils moins souvent les bibliothèques du réseau du fait de l'éloignement relatif des structures ?

### 1.3. La situation par agence

La bibliothèque de Tarentaize compte 6000 m<sup>2</sup>, alors que les bibliothèques de quartier comptent pour leur part 1522 m<sup>2</sup>, ce qui représente 20,2% de la surface totale de la bibliothèque municipale. Cela correspond à une moyenne de 4,1 m<sup>2</sup> pour cent habitants<sup>59</sup>. Ce chiffre est relativement faible<sup>60</sup>. On note une grande disparité entre la superficie des annexes, qui atteint presque le rapport 1 à 12<sup>61</sup>. La taille moyenne des annexes de la bibliothèque municipale de Saint-Etienne est de 253,67 m<sup>2</sup>, ce qui est bien en dessous de la moyenne nationale donnée par la DLL pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants<sup>62</sup>.

De façon générale, les bibliothèques de quartier ne disposent pas d'espaces réservés à l'accueil des groupes. Les structures sont donc particulièrement contraignantes, d'autant que l'on a privilégié, dans des locaux très exigus, la richesse du fonds à l'aménagement des espaces de lecture. Les bibliothèques de quartier sont donc résolument tournées vers l'emprunt de documents, non la lecture sur place, et encore moins l'organisation d'activités. Néanmoins, l'accueil des groupes scolaires n'est pas négligé, même s'il se fait généralement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque. Carnot possède par ailleurs une salle d'étude qui permet aux usagers de venir consulter des usuels, en amenant au besoin leurs documents, ou encore de consulter la presse quotidienne<sup>63</sup>.

---

<sup>58</sup> Voir annexe 5.4. p. XLIV.

<sup>59</sup> Le dernier recensement INSEE donne en effet une population de 183 522 habitants à Saint-Etienne (en 1999).

<sup>60</sup> Il se situe en dessous de la moyenne nationale, évaluée à 5,75 m<sup>2</sup> pour cent habitants dans les villes de 100 000 à 300 000 habitants par la Direction du Livre et de la Lecture dans *Bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt*, op. cit., p. 113. Il est bien en-dessous des recommandations faites dans *Bibliothèques dans la cité : guide pratique et réglementaire*, dir. Gérard Grunberg, Paris : Le Moniteur, 1996, p. 337 et sqq. notamment.

<sup>61</sup> 70 m<sup>2</sup> pour Solaure, contre 600 m<sup>2</sup> pour Carnot. Il ne s'agit pas là d'une exception, puisque Beaulieu et la Cotonne comptent moins de 200 m<sup>2</sup>, à savoir respectivement 110 et 160 m<sup>2</sup>.

<sup>62</sup> Qui est évaluée à 408,78 m<sup>2</sup> dans *Bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt*, op. cit., p. 118.

<sup>63</sup> Le manque de places assises est également sensible à la centrale : les mercredis et les samedis après-midi, il n'est pas rare que des lecteurs ne puissent pas trouver une place pour consulter les documents de leur choix.

### 1.3.1. Tarentaize

#### 1.3.1.1. *Aperçu d'ensemble*

Tarentaize a ouvert au public en 1993. Cette année n'est donc pas significative. Dès 1994, les prêts franchissent la barre des 500 000, chiffre qui n'avait jamais été atteint à Libération<sup>64</sup>. La progression est ensuite continue, pour atteindre 764 470 prêts en 2000, soit plus de 54% des prêts effectués sur le réseau<sup>65</sup>. Il est indéniable que Tarentaize a bénéficié de l'effet « nouvelle bibliothèque » auprès du public, qui s'est rendu en masse dans ces nouveaux locaux. Depuis 1993, le nombre d'inscriptions à Tarentaize a plus que doublé, pour atteindre son maximum en 1997 et 1998<sup>66</sup>. Cette augmentation du nombre des inscrits touche toutes les tranches d'âge, mais est particulièrement nette pour les 18-25 ans, et surtout pour les 26-45 ans. Alors que pour l'ensemble du réseau, ce sont les 18-25 ans qui sont les plus représentés, à Tarentaize ce sont les 26-45 ans. Si l'on ajoute à cela le fait que la troisième tranche d'âge la plus représentée à Tarentaize est celle des 46-65 ans, alors que ce sont les 6-10 ans pour l'ensemble du réseau, il apparaît clairement que le public des inscrits de Tarentaize est plus âgé que celui des bibliothèques de quartier<sup>67</sup>. Mais depuis 1999, on constate une baisse générale du nombre d'inscriptions, sans doute liée à la fin de cet effet « nouvelle bibliothèque » et à l'engorgement progressif mais alarmant que connaît la bibliothèque, notamment les mercredis et les samedis après-midi<sup>68</sup>. Il est probable que les usagers sont sensibles à la dégradation des conditions d'accueil (public nombreux dans les rayons, files d'attente pour s'inscrire ou pour emprunter des documents, etc.). Il ne s'agit pas d'une perte d'inscrits au profit des annexes, puisque celles-ci perdent toutes, sans exception, des inscrits depuis 1998. Il faut peut-être y voir le signe d'une saturation du réseau actuel, qui ne peut permettre de maintenir la qualité d'accueil du public, d'autant que l'on assiste depuis 1997 à une baisse préoccupante des effectifs de la bibliothèque, de l'ordre de 12%<sup>69</sup>. L'étude du rapport entre le nombre d'inscrits en 1991 et en 2000 est

---

<sup>64</sup> On consultera à cet égard l'évolution des prêts de la bibliothèque municipale depuis 1961, donné en annexe 5.5. p. XLV.

<sup>65</sup> 764 470 prêts sur un total de 1 410 081. Voir annexe 5.1. p. XLI.

<sup>66</sup> 12202 inscriptions en 1998 et 12184 en 1999 contre 5096 en 1993.

<sup>67</sup> Il semble que cet état de fait soit la conséquence de la politique de la bibliothèque en matière de cartes « enfant ». Il était en effet possible de faire établir gratuitement une carte pour un enfant, carte que les parents pouvaient utiliser à leur profit, alors que la même carte établie pour un adulte aurait été payante. Par ailleurs, l'établissement de cette carte étant gratuite, nombre de parents ont fait établir celle-ci sans réellement se demander si son destinataire en aurait l'utilité. Ces deux raisons expliquent en grande partie l'accroissement important des cartes « enfant ». Cette déviance a été récemment prise en compte par la direction de la bibliothèque : les cartes « enfant » ne permettent plus d'emprunter des documents imprimés adultes depuis septembre 2001. L'évolution de la répartition des inscrits de Tarentaize est donné en annexe 3.3. p. XXIV, celle de l'ensemble du réseau en annexe 3.1. p. XXII.

<sup>68</sup> Même si cette baisse peut s'expliquer pour l'essentiel par le fusionnement de certaines cartes. Cf. supra p. 22.

<sup>69</sup> 101,6 Equivalents Temps Plein et 1997 contre 89,7 en 2000.

instructif : il montre clairement que la centrale a perdu des usagers parmi les jeunes. La part des moins de 18 ans est ainsi passée de 35% en 1991 à seulement 26% en 2000. Dans le même temps, la proportion des 26-45 ans a nettement progressé parmi les usagers de la bibliothèque. Il semble donc que Tarentaize ait plus séduit les actifs que les jeunes<sup>70</sup>. Si le nombre des inscrits diminue, le nombre de prêts par inscrit est en progression constante : alors qu'en 1991 un inscrit de la centrale effectuait en moyenne 25,85 prêts par an, en 2000, le même inscrit de la centrale emprunte 80,64 documents par an, soit une augmentation de près de 212%. L'augmentation, constante, est particulièrement forte entre 1993 et 1996 d'une part, et entre 1998 et 2000 d'autre part<sup>71</sup>. Cette forte augmentation du nombre de prêts par inscrit depuis 1998 compense la diminution du nombre d'inscrits, contribuant au maintien et même à l'augmentation du nombre de prêts.

Il apparaît par ailleurs que la majorité des inscriptions effectuées sur le réseau de lecture publique a lieu à la centrale : la part de cette dernière est passée de 41,8% en 1991 à 54,8% en 2000, et cela bien entendu au détriment du reste du réseau de lecture publique<sup>72</sup>.

L'assise de la centrale de Tarentaize, contrairement à la plupart des bibliothèques de quartier, dépasse largement le canton. Dans les autres cantons de Saint-Etienne, les taux de pénétration sont sans commune mesure avec les autres bibliothèques qui ne se situent pas sur le territoire du canton. Seul le nord-est 2 connaît un taux de pénétration inférieur à 1<sup>73</sup>. Même constat avec l'étude des prêts non stéphanois, qui s'élèvent à plus de 25% à Tarentaize<sup>74</sup>. On constate d'ailleurs que les inscrits non stéphanois empruntent en moyenne légèrement plus de documents que les stéphanois : 23% des inscrits de la bibliothèque sont non stéphanois et réalisent plus de 25% des prêts de la bibliothèque<sup>75</sup>.

### 1.3.1.2. *Les raisons du succès de Tarentaize*

Nous avons tenté de mettre en évidence les raisons du succès de Tarentaize auprès du public grâce au questionnaire que nous avons soumis aux usagers de la centrale<sup>76</sup>. Il ressort très nettement que deux éléments semblent très importants aux yeux des personnes sondées, quelle que soit leur origine géographique :

---

<sup>70</sup> La répartition des inscrits de la centrale est donné en annexe 3.4. p. XXV pour l'année 1991 et en annexe 3.5. p. XXV également pour l'année 2000.

<sup>71</sup> Voir annexe 5.7. p. XLVII.

<sup>72</sup> Voir annexe 4.4. p. XXX.

<sup>73</sup> Voir annexe 8.2. p. LXVIII.

<sup>74</sup> Voir annexe 5.8. p. XLVIII.

<sup>75</sup> Voir annexe 4.5. p. XXXI.

<sup>76</sup> Le questionnaire et son dépouillement sont donnés en annexe 1 p. V.

- Le nombre de documents du fonds.
- La variété des supports, unique sur le réseau<sup>77</sup>.

Trois autres caractéristiques ont également été souvent mentionnées :

- La proximité géographique de Tarentaize par rapport au lieu d'habitation.
- Les horaires d'ouverture de Tarentaize, mieux adaptés aux besoins des usagers que ceux des annexes.
- Le fait que les usagers ont pris leurs habitudes à Tarentaize et ne souhaitent pas en changer !

Les autres questions ont eu peu de succès. Ni la situation de la bibliothèque sur un trajet domicile travail, ni la facilité d'accès à la bibliothèque, ni les possibilités de parking n'ont été mises en avant. De façon générale, l'existence des bibliothèques de quartier est connue : la méconnaissance du réseau n'est donc pas mise en cause, même s'il est probable que de nombreux usagers de Tarentaize ne situent pas exactement les différentes bibliothèques de quartier.

C'est donc la richesse (souvent théorique, les nouveautés étant souvent difficiles à obtenir) et la variété du fonds qui sont plébiscitées par les usagers : ils se rendent à Tarentaize parce qu'ils y trouvent des supports qui ne sont pas présents ailleurs sur le réseau, et que le nombre de titres disponibles est plus important qu'ailleurs. La question de la proximité géographique mérite quelques remarques. Nous avons comparé le nombre de personnes du canton avec le nombre de réponses mettant en avant la proximité géographique : il apparaît très nettement qu'un nombre beaucoup plus important de personnes ont coché cette réponse. Plusieurs éléments permettent à nos yeux d'expliquer cela. Il est tout d'abord certain que la situation de Tarentaize, à la périphérie de Saint-Etienne, facilite l'accès à la bibliothèque tant par les habitants des communes de l'ouest stéphanois que par les stéphanois eux-mêmes, grâce à la présence du boulevard urbain. Si la bibliothèque de Tarentaize n'est pas la plus près *stricto sensu*, elle est sans doute la plus accessible en terme de temps de trajet pour une part importante du lectorat. Il est par ailleurs possible que la lisibilité de la centrale dans l'espace stéphanois donne l'impression aux usagers du réseau que Tarentaize est la bibliothèque la plus proche de leur domicile. Les horaires, plus larges à Tarentaize, conditionnent également la venue d'une partie des

---

<sup>77</sup> Depuis peu, Carnot offre également tous les supports.

usagers, qui en apprécient l'amplitude. Il est certain que les bibliothèques de quartier, qui ouvrent peu ou pas du tout le samedi, pâtissent de cette situation. Enfin, une partie des réponses met en avant les habitudes que les usagers ont prises à Tarentaize. Il est certain que le caractère spacieux des locaux et la très bonne lisibilité du classement ont leur rôle, explication à laquelle il faut ajouter le fait que les lecteurs souhaitent avoir des repères familiers dans les lieux qu'ils fréquentent : il est par conséquent contraignant pour eux de modifier leurs habitudes en se rendant dans une autre bibliothèque du réseau.

Le questionnaire a enfin permis de faire ressortir une autre caractéristique de la lecture publique : dans un nombre important de cas, Tarentaize n'exclut pas les autres bibliothèques. Les bibliothèques de quartier et la centrale sont utilisées en complément. C'est ainsi que 55 personnes, soit près de 40% des sondés, affirment fréquenter une ou plusieurs bibliothèques de quartier en plus de la centrale. Si l'on ramène ce chiffre aux seuls stéphanois, les autres se rendant de préférence dans les bibliothèques de leur ville respective en plus de Tarentaize, on arrive à plus de 55%. Et sur ces 55 personnes, c'est plus de la moitié – 29 – qui affirment se rendre régulièrement dans les annexes. Tarentaize n'a donc pas remplacé les bibliothèques de quartier, les usagers utilisant les avantages que leur procure chaque type de structure.

### 1.3.2. L'ensemble du réseau des bibliothèques de quartier

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'augmentation des prêts de Tarentaize ne s'est pas faite au détriment numérique des bibliothèques de quartier : en 1991, celles-ci effectuaient 410 992 prêts contre 468 663 en 2000. On constate donc une augmentation du nombre de prêts dans les bibliothèques de quartier entre ces deux années, même si la situation est stationnaire depuis 1994<sup>78</sup>. Les bibliothèques de quartier n'ont donc pas perdu, dans leur ensemble, de prêts. Il convient néanmoins de nuancer ce constat : Tréfilerie a en effet ouvert en 1993 et connaît depuis un réel dynamisme. Ce sont donc les prêts de cette annexe qui permettent actuellement de maintenir dans les quartiers un nombre de prêts globalement constant : les autres annexes ont en général perdu des prêts, Carnot, Cotonne et Solaure notamment. Tarentaize a probablement gagné une partie de ses prêts au détriment de certaines annexes, au premier rang desquelles se trouve Carnot.

---

<sup>78</sup> Voir annexe 5.2. p. XLII.

On constate par ailleurs que, exception faite de Carnot, une bonne part des inscrits des annexes était composée de très jeunes lecteurs durant les années 1990<sup>79</sup>. Cela est compréhensible pour l'annexe de Solaure, bibliothèque uniquement tournée vers la jeunesse. La chose est plus surprenante pour les autres annexes. Il semble qu'une bonne part de ces inscriptions soient consécutives à des visites de classes, le personnel de la bibliothèque inscrivant d'office ces jeunes élèves<sup>80</sup>.

Dans l'ensemble, le public des bibliothèques de quartier est principalement originaire de Saint-Etienne : 92% des inscrits sont en effet stéphanois, contre seulement 77% à la centrale<sup>81</sup>. Conséquence directe, les bibliothèques de quartier et le bibliobus font près de 90% de leurs prêts auprès du public stéphanois<sup>82</sup>. Dans ces conditions, la baisse démographique de Saint-Etienne entre les recensements de 1990 et de 1999 a donc été beaucoup plus sensible dans les quartiers qu'à la centrale<sup>83</sup>. Cette baisse a été particulièrement nette dans des quartiers comme celui de la Cotonne.

Nous avons enfin calculé le rendement de chacune des bibliothèques du réseau<sup>84</sup>. On constate des différences très importantes entre les agences : de seulement 224 prêts par m<sup>2</sup> à la Cotonne à 655 prêts par m<sup>2</sup> à Beaulieu<sup>85</sup>. Il s'agit d'un bon indicateur du dynamisme des agences<sup>86</sup>.

#### 1.3.2.1. Carnot

Carnot est la principale annexe de la bibliothèque municipale en terme de taille, de documents et de lecteurs. C'est également celle qui effectue le plus grand nombre de prêts

---

<sup>79</sup> Principalement les 6-10 ans.

<sup>80</sup> Il semble cependant que nombre d'entre eux ne reviennent pas à la bibliothèque en dehors des visites de classes. Cette surreprésentation des 6-10 ans ne se traduit donc pas par une augmentation proportionnelle du nombre de prêts parmi cette classe d'âge. Inscription, emprunt de documents et utilisation des ressources de la bibliothèque sont trois choses bien différentes, qui peuvent varier fortement en fonction des pratiques du lecteur et du personnel de la bibliothèque. Il s'agit là d'une simple explication des statistiques que nous présentons : nous ne portons pas de jugement sur cette pratique propre à la majorité des bibliothèques de quartier. La baisse importante de la proportion des jeunes lecteurs ces dernières années parmi les inscrits de la bibliothèque, notamment des 6-10 ans, peut néanmoins s'expliquer par une diminution puis une disparition de cette pratique.

<sup>81</sup> La composition du public des bibliothèques de quartier est donné en annexe 4.6. p. XXXII.

<sup>82</sup> Voir annexe 5.8. p. XLVIII.

<sup>83</sup> Cf. supra p. 22.

<sup>84</sup> Nombre de prêts effectués sur nombre de m<sup>2</sup> consacrés à la lecture publique dans le bâtiment.

<sup>85</sup> Les rendements des différentes annexes sont donnés en annexe 5.9. p. XLIX. Le rendement est obtenu en divisant le nombre de prêts réalisés durant l'année 2000 par le nombre de m<sup>2</sup> consacrés à l'accueil des usagers du fonds de lecture publique (sont principalement exclus les espaces de stockage, les bureaux et les salles de travail).

<sup>86</sup> Il ne nous a pas semblé judicieux d'effectuer le calcul pour Tarentaize, la centrale ayant un fonds important de documents en accès indirect. La comparaison entre les bibliothèques de quartier d'une part et la centrale de l'autre serait donc peu pertinente.

après Tarentaize. En 1991, Carnot effectue plus de 200 000 prêts, profitant de l'engorgement, de la vétusté et du manque de fonctionnalité des locaux de la centrale de Libération (qui n'effectue dans le même temps que 215 000 prêts, soit près de 7% de plus que Carnot). La situation est encore plus nette en 1992, année durant laquelle les prêts de Carnot dépassent ceux de Libération (236 965 contre 203 009). 1993, année de l'ouverture de Tarentaize et de la fermeture de Libération n'est certes pas significative, mais elle permet de constater que Carnot connaît un nouveau pic de prêts, pour atteindre 248 276 prêts, soit plus de 32% des prêts du réseau de la bibliothèque municipale de Saint-Etienne. A partir de 1994, les prêts diminuent progressivement (exception faite d'une timide reprise en 1995). En 2000, Carnot a effectué 156 760 prêts, soit à peine plus de 11% des prêts de l'ensemble du réseau. Surtout, elle a perdu près de 22% de son activité par rapport à 1991, seule année significative pour laquelle nous possédons des statistiques avant l'ouverture de Tarentaize<sup>87</sup>. Carnot connaît donc depuis 1994 une érosion lente mais continue de son nombre de prêts<sup>88</sup>. Parallèlement, le nombre de personnes inscrites à Carnot a diminué, passant de 5206 en 1991 à 2390 en 2000. Cette baisse concerne autant les personnes venant de Saint-Etienne que du reste du département. La baisse la plus forte concerne les 18-45 ans, qui formaient une part très importante des usagers de la bibliothèque de Carnot, alors que les inscriptions auprès des 66 ans et plus se sont mieux maintenues<sup>89</sup>.

Cet état des lieux ne nous semble pas aussi alarmant que pour d'autres bibliothèques du réseau<sup>90</sup>. Carnot a en effet connu un gonflement artificiel de ses prêts entre 1991 et 1993, profitant de l'engorgement extrême de Libération. Pendant quelques années, Carnot a donc pu attirer une partie du lectorat de la centrale, rebuté par les conditions de fréquentation de Libération. L'ouverture de Tarentaize a non seulement mis fin à cette situation, mais a relégué Carnot au rang de simple bibliothèque de quartier tant la différence de taille était importante entre les deux bibliothèques. Il est donc normal que non seulement le gonflement artificiel des prêts de Carnot ait disparu, mais aussi que Tarentaize, située somme toute assez près de Carnot, ait séduit une partie du public de Carnot. Il est possible que l'on se dirige vers un point d'équilibre : c'est du moins ce que suggère la forme presque étale de la courbe des prêts de cette annexe depuis 1998.

---

<sup>87</sup> On constate en effet une perte de 43890 prêts entre 1991 et 2000. Les entretiens que nous avons menés montrent que la baisse d'activité de Carnot après l'ouverture de Tarentaize a été très nettement perçue par le personnel de cette bibliothèque de quartier.

<sup>88</sup> L'évolution des prêts de Carnot est donnée en annexe 5.10. p. L.

<sup>89</sup> Voir le graphique en annexe 4.7. p. XXXIII.

<sup>90</sup> Solaure et surtout Cotonne. Cf. infra p. 36-38.

Carnot touche principalement le public de son canton, avec 3,77 prêts par habitant. La bibliothèque attire par ailleurs une partie du lectorat du nord-est 1 et du nord-est 2<sup>91</sup>. Le rendement de Carnot est plus faible que la moyenne constatée sur le réseau, ce qui est la conséquence directe de la diminution du nombre de prêts de cette annexe depuis 1993<sup>92</sup>. Il reste qu'une part importante des emprunteurs de cette bibliothèque vient d'une autre bibliothèque du réseau : plus de 30% des emprunteurs de Carnot ont en effet été inscrits dans une autre bibliothèque du réseau<sup>93</sup>.

#### 1.3.2.2. *Terrenoire*

Avec 350m<sup>2</sup>, la bibliothèque de Terrenoire est la deuxième du réseau des bibliothèques de quartier en terme de taille. Elle se situe pourtant en quatrième position pour ce qui est de ses prêts, après Carnot, Tréfilerie et Beaulieu. Le nombre de prêts, après avoir connu une chute importante en 1994, est remonté à son niveau de 1992 en 1999<sup>94</sup>. Il est cependant à noter que, comme dans le cas de Carnot, la bibliothèque de Terrenoire a connu un pic de son nombre de prêts en 1992 et 1993, années charnières entre la fermeture de Libération et l'ouverture de Tarentaize. Terrenoire a également perdu des inscrits, mais dans une proportion bien moindre que Carnot. C'est surtout la tranche d'âge des 26-45 ans qui est touchée, avec une diminution de l'ordre de 50%. Quant aux 6-10 ans, qui constituaient depuis 1991 une bonne partie des inscrits de Terrenoire, leur nombre a fortement diminué depuis 1999<sup>95</sup>.

Le rendement de Terrenoire est le plus faible du réseau<sup>96</sup>. Tout préoccupant qu'il soit, ce chiffre est cependant à mettre en rapport avec l'augmentation importante du nombre de prêts depuis 1996<sup>97</sup> : on peut en effet penser que le rendement de cette bibliothèque va continuer de s'améliorer dans les années à venir, du fait même qu'elle ne semble pas saturée par les prêts.

---

<sup>91</sup> Voir annexe 8.3. p. LXVIII.

<sup>92</sup> Les rendements des agences sont donnés en annexe 5.9. p. XLIX.

<sup>93</sup> Voir annexe 8.1. p. LXVII.

<sup>94</sup> Voir annexe 5.11. p. LI.

<sup>95</sup> Voir annexe 4.8. p. XXXIV.

<sup>96</sup> Voir annexe 5.9. p. XLIX.

<sup>97</sup> Cette augmentation du nombre de prêts est à mettre en rapport avec l'introduction des Compact Discs audio dans l'annexe.

### 1.3.2.3. *La Cotonne*<sup>98</sup>

Cette annexe est petite, puisqu'elle occupe un local de 160m<sup>2</sup> seulement. Son activité diminue régulièrement depuis 1991 : elle a en effet perdu à la fois des inscrits, toutes catégories d'âge confondues<sup>99</sup>, et des prêts<sup>100</sup>.

Le rendement de la bibliothèque est également faible et, contrairement à Terrenoire, baisse régulièrement depuis 1991<sup>101</sup>. Si l'on ajoute à cela le pourcentage important de prêts internes (12,44%, le plus fort du réseau), qui fausse les statistiques en augmentant artificiellement le nombre de prêts, et partant le rendement, il est évident que la situation de cette bibliothèque est extrêmement préoccupante. D'autant qu'une superficie assez modeste comme celle de la Cotonne devrait favoriser le rendement, comme on le constate pour Beaulieu ou Solaure.

Plus encore que les autres bibliothèques de quartier, la Cotonne a un lectorat ancré dans son canton, ce qui veut dire que la perte d'inscrits et de prêts depuis une dizaine d'années s'est faite essentiellement auprès de la population du canton, contrairement à Carnot par exemple<sup>102</sup>.

### 1.3.2.4. *Beaulieu*

Avec 110m<sup>2</sup>, Beaulieu fait partie des plus petites annexes de la bibliothèque municipale. Depuis 1991, Beaulieu a perdu près de la moitié de ses inscrits, principalement dans la tranche des 6-10 ans<sup>103</sup>. Le nombre de prêts de cette annexe a néanmoins globalement augmenté depuis 1993<sup>104</sup>. C'est la bibliothèque du réseau qui a l'assise la plus stéphanoise, puisqu'elle réalise plus de 95% de ses prêts auprès du public stéphanois<sup>105</sup>.

Si Beaulieu prête principalement à des habitants du canton sud-est 2, sur le territoire duquel elle se trouve, elle attire également une partie des lecteurs de deux cantons limitrophes et dépourvus de bibliothèques, le sud-est 1 et le sud-est 3<sup>106</sup>.

---

<sup>98</sup> Le quartier se nomme « la Cotonne ». La bibliothèque est indifféremment désignée sous le nom de « Cotonne » ou de « la Cotonne ».

<sup>99</sup> Voir annexe 4.9. p. XXXV.

<sup>100</sup> Voir annexe 5.12. p. LII.

<sup>101</sup> Voir annexe 5.9. p. XLIX.

<sup>102</sup> Le phénomène est par conséquent beaucoup plus inquiétant qu'à Carnot, bibliothèque pour laquelle nous avons vu que les pertes s'expliquaient partiellement par le gonflement conjoncturel des inscrits et des prêts lors des dernières années avant la fermeture de Libération. Cf. supra p. 35.

<sup>103</sup> Voir annexe 4.10. p. XXXVI.

<sup>104</sup> Voir annexe 5.13. p. LIII.

<sup>105</sup> Voir annexe 5.8. p. XLVIII.

<sup>106</sup> Voir l'origine des prêts de Beaulieu donnée en annexe 8.4. p. LXVIII.

Par ailleurs, le rendement de la bibliothèque est le plus élevé de tout le réseau, ce qui indique un dynamisme important de la bibliothèque<sup>107</sup>.

#### 1.3.2.5. *Solaure*

Il s'agit d'une bibliothèque jeunesse. Les moins de 18 ans représentent donc la quasi-totalité des inscrits, avec un fort pourcentage de 6-10 ans<sup>108</sup>. Cette annexe perd des inscrits depuis 1998, mais c'est surtout en 2000 que cette baisse est importante<sup>109</sup>. Le nombre de prêts effectués a également diminué, notamment ces deux dernières années<sup>110</sup>. Tout comme la Cotonne, Solaure a un lectorat fortement ancré dans le canton, ce qui veut dire que la perte de lectorat s'est essentiellement faite auprès de la population du canton et qu'il ne s'agit en rien d'un rééquilibrage comme celui qu'a connu Carnot<sup>111</sup>. Il reste toutefois que si l'activité de Solaure a baissé, le rendement reste bon (presque du niveau de celui de Tarentaize, même s'il est difficile de comparer des bibliothèques de tailles très différentes). On remarque par ailleurs que cette bibliothèque est très peu fréquentée par des lecteurs qui n'y ont pas été inscrits (moins de 5%)<sup>112</sup>.

#### 1.3.2.6. *Tréfilerie*

Avec 232m<sup>2</sup>, Tréfilerie est la troisième bibliothèque de quartier en terme de taille. Elle effectue cependant beaucoup plus de prêts que Terrenoire, pourtant plus grande, ce qui explique son rendement élevé<sup>113</sup>. Elle a connu une augmentation très rapide de son nombre de prêts depuis son ouverture en 1993. En 1993, elle dépasse les 100 000 prêts. Dans les années 1990, elle a compté, comme les autres annexes, un très grand nombre d'inscrits parmi les 6-10 ans, tranche d'âge qui est nettement moins représentée aujourd'hui. Cette bibliothèque est très fréquentée, comme le montrent à la fois les statistiques de prêts et les statistiques lecteurs<sup>114</sup>. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les étudiants ne représentent pas la majeure partie des usagers, même s'ils effectuent un nombre important de prêts chaque année. Néanmoins, ces étudiants contribuent à ouvrir Tréfilerie non seulement sur le public des autres cantons, comme nous l'avons vu<sup>115</sup>, mais aussi sur le public non stéphanois : avec plus de 14% de prêts non stéphanois, Tréfilerie se situe en

---

<sup>107</sup> Voir annexe 5.9. p. XLIX.

<sup>108</sup> Pour la raison que nous avons évoquée précédemment, cf. supra p. 33.

<sup>109</sup> Voir annexe 4.11. p. XXXVII.

<sup>110</sup> voir annexe 5.14. p. LIV.

<sup>111</sup> Solaure a en effet un taux de pénétration très faible dans les cantons autres que celui dans lequel la bibliothèque se trouve. Voir annexe 8.5. p. LXIX.

<sup>112</sup> Voir annexe 8.1. p. LXVII.

<sup>113</sup> Voir annexe 5.9. p. XLIX.

<sup>114</sup> Voir annexes 5.15. p. LV et 4.12. p. XXXVIII.

<sup>115</sup> Cf. supra p. 27.

deuxième place après Tarentaize, devant Carnot<sup>116</sup>. On remarque enfin que plus de 50% des emprunteurs de cette bibliothèque ont fait établir leur carte dans un autre établissement<sup>117</sup> : cela confirme l'idée que Tréfilerie touche un public qui dépasse largement le quartier.

Le taux de pénétration de cette bibliothèque est élevé pour toute la moitié sud de Saint-Etienne. Il est beaucoup plus faible pour la moitié nord, du fait de l'effet conjugué de l'éloignement et de la présence de bibliothèques plus importantes à proximité, Carnot et surtout Tarentaize<sup>118</sup>.

#### 1.3.2.7. *Le bus*

Ce service comporte deux bibliobus, l'un pour la jeunesse, l'autre pour les adultes. Il dessert les quartiers de Saint-Etienne qui ne comptent pas de bibliothèque de quartier à proximité. En sus d'emplacements fixes desservis à dates régulières, le bibliobus pour adultes approvisionne en livres les pensionnaires des principales résidences de personnes âgées. Le service du bibliobus a lui aussi été touché par l'ouverture de Tarentaize : le nombre d'inscriptions a baissé de plus de 50% entre 1993 et 2000<sup>119</sup>. Toutes les tranches d'âge sont concernées, même si la baisse est plus faible chez les plus de 66 ans que chez les 6-10 ans ou encore les 26-45 ans<sup>120</sup>. Il est fort probable qu'une bonne partie de ces lecteurs se sont reportés sur Tarentaize. Le nombre de prêts de ce service connaît par ailleurs une lente érosion : il passe de plus de 80 000 en 1993 à un peu plus de 72 000 en 2000, soit une diminution de plus de 11%<sup>121</sup>.

Il ne s'agit pas de faire une micro-analyse sur la fréquentation des différents arrêts desservis : les dates, les périodes et les durées étant différentes, une comparaison n'aurait pas d'intérêt. Il convient par contre de mettre en parallèle le succès des bibliobus avec la présence ou l'absence de bibliothèques de quartier dans le canton. De manière générale, les cantons dépourvus de bibliothèques connaissent un bon taux de pénétration (sud-est 1, sud-est 3 et nord-est 2). Le taux du nord-ouest 2 est le plus bas, sans doute à cause de la proximité de la bibliothèque de Tarentaize. Les cantons dotés de bibliothèques présentent pour leur part des taux bas (nord-ouest 1, nord-est 1, sud-ouest 1 et sud-est 2). Seul le

---

<sup>116</sup> Voir annexe 5.8. p. XLVIII.

<sup>117</sup> Voir annexe 8.1. p. LXVII.

<sup>118</sup> Voir annexe 8.6. p. LXIX.

<sup>119</sup> 750 en 2000 contre 1330 en 1993.

<sup>120</sup> Voir annexe 4.13. p. XXXIX.

<sup>121</sup> Voir annexe 5.16. p. LVI.

sud-ouest 2 connaît un taux plus élevé, du fait du succès de l'arrêt de Bellevue et de l'éloignement de la seule bibliothèque pour adultes du canton, la Cotonne<sup>122</sup>.

#### 1.4. Les tendances récentes

Il semble que les modifications des règles de prêts aient eu des conséquences directes sur les inscriptions à la bibliothèque. Jusqu'à la rentrée 2001, les règles de prêt étaient les suivantes, tant pour les cartes « imprimés adulte » que pour celles « enfant » :

- 12 livres et BD pour 21 jours.
- 2 revues pour 21 jours.
- 1 méthode de langue pour 42 jours.
- 2 partitions pour 21 jours.
- 3 cassettes audio pour 21 jours.

Cela correspondait à l'abonnement de base de la bibliothèque.

Les adultes pouvaient en sus contracter un abonnement supplémentaire – la carte « tous médias adulte » – donnant accès à tout ou partie des médias suivants :

- 4 disques compacts pour 21 jours.
- 4 films ou logiciels (14 jours pour les films et 21 jours pour les logiciels).

Les nouvelles règles introduisent quatre modifications principales :

- Il est impossible de prendre des documents adultes sur une carte « enfant ».
- Il est impossible de prendre des documents pour enfants sur une carte « imprimés adulte ».
- La carte « tous médias adulte » donne accès à un seul document pour enfants dans chacun des trois médias suivants, Compact Discs audio, films et logiciels.
- Les cartes « enfant » donnent droit à un seul document pour enfants dans chacun des trois médias suivants, Compact Discs audio, films

---

<sup>122</sup> Voir annexe 8.7. p. LXIX. On remarquera cependant que le nombre d'arrêts est plus important dans les cantons dépourvus de bibliothèques du réseau que dans les autres.

et logiciels, à l'exclusion bien entendu des documents pour adultes au sein de ces médias.

Ces changements dans les règles de prêts semblent introduire des modifications dans l'établissement des cartes. Deux conséquences principales sont à signaler. D'une part, les adultes ne peuvent plus emprunter autant de documents sur la carte de leur enfant, gratuite, moyen qu'ils utilisaient pour emprunter des documents imprimés sans payer d'abonnement. Ils sont donc contraints de faire établir une carte pour eux s'ils souhaitent emprunter des imprimés. On assiste donc à un accroissement important du nombre de cartes « imprimés adulte ». D'autre part, cartes « tous médias adulte » et cartes « enfant » ne permettent pas d'emprunter plus d'un document jeunesse parmi chacune des catégories suivantes, Compact Discs audio, films et logiciels. Etant donné que les cartes « enfant » sont gratuites, les familles n'hésitent pas à faire établir une carte pour chaque enfant, afin de pouvoir emprunter un nombre plus important de documents.

## 2. La situation actuelle

### 2.1. Vers un engorgement de la centrale

Il ressort clairement du tableau que nous venons de dresser que la montée en charge du réseau, dont le nombre de prêts a presque doublé en dix ans, s'est essentiellement faite au profit de la centrale<sup>123</sup>. La centrale connaît aujourd'hui un engorgement chronique les mercredis et les samedis après-midi. Il est bien évident que, dans ces conditions, une nouvelle augmentation du nombre de prêts effectués à Tarentaize se traduirait par une forte dégradation des conditions dans lesquelles les lecteurs se rendent à la centrale.

---

<sup>123</sup> Sur les raisons du succès des bibliothèques publiques, voir l'article de Jean-Claude Utard, « Le succès des bibliothèques publiques. Des exigences à préciser », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°4, p. 24-29.

## **2.2. Une centrale modernisée pour un réseau qui ne l'est pas**

Tarentaise est une bibliothèque moderne et fonctionnelle, fer de lance du réseau de la bibliothèque municipale de la ville de Saint-Etienne. Cependant, l'ouverture de la nouvelle centrale ne s'est pas accompagnée d'une réflexion d'ensemble sur le réseau, en prenant en compte les nécessaires changements que ce nouveau bâtiment allait induire pour la lecture publique à Saint-Etienne. En effet, aucune des bibliothèques de quartier, dont certaines sont anciennes, n'a fait l'objet d'un projet de réaménagement ou d'agrandissement, si l'on excepte bien sûr l'ouverture de l'annexe de Tréfilerie en 1993. La situation actuelle est donc particulièrement déséquilibrée, avec d'un côté une centrale moderne et fonctionnelle, et de l'autre un réseau ancien et dépassé. Cet état de faits ne peut qu'accentuer le fossé entre la centrale et son réseau.

## **2.3. Un déséquilibre durable ?**

Tous les indices laissent penser que ce déséquilibre est durable, si du moins des mesures ne sont pas prises : le nombre de prêts de la centrale est en effet en constante augmentation. Dans le même temps, les prêts des bibliothèques de quartier semblent à peu près stables. Néanmoins, c'est le nombre important de prêts dans la récente annexe de Tréfilerie qui masque la baisse quasi générale des prêts dans les bibliothèques de quartier depuis dix ans. Aucun indice d'ensemble ne permet de dire que cette situation va se stabiliser, voire se résorber.

Le rééquilibrage du réseau passe donc par une politique volontariste de la part de la direction, politique pour laquelle nous allons essayer de proposer quelques axes de réflexion dans la troisième partie de notre travail.

## *Propositions de solutions*

# 1. Enjeux et contexte politique

## 1.1. Les enjeux

Les bibliothèques municipales françaises ont connu, depuis deux décennies, une vague de nouvelles constructions, qui ont essentiellement concerné les équipements centraux. Dans nombre de cas, cette démarche, hautement nécessaire, ne s'est pas accompagnée d'une réflexion à l'échelle de l'ensemble du réseau<sup>124</sup>. Un tel travail, s'il eût été souhaitable, était cependant difficile à mener tant la construction d'une nouvelle centrale mobilise les énergies et les crédits. Il semble néanmoins qu'aujourd'hui, alors que la vague des constructions se ralentit, une telle réflexion peut et doit être menée. Ainsi, la bibliothèque de Grenoble, toujours en pointe en matière de lecture publique, tente actuellement de réorganiser son réseau de lecture publique.

Les enjeux sont importants, comme vient de le montrer l'analyse de la situation à Saint-Etienne, qui ne représente sans doute pas un cas isolé dans le paysage des grandes villes françaises. En effet, un déséquilibre profond du réseau ne peut que nuire à une diffusion spatiale homogène de l'offre de lecture publique, contribuant à accentuer les inégalités devant la lecture au sein des grandes agglomérations : si les nouvelles centrales ont permis d'augmenter dans son ensemble l'impact de la bibliothèque en terme de prêts et d'inscrits, elles ont aussi fortement accru les inégalités entre les usagers potentiels<sup>125</sup>. La réflexion des années à venir devra donc veiller à prendre en compte cette nouvelle situation et essayer de la corriger dans le sens d'un rééquilibrage du réseau. A défaut, les centrales pourraient bien devenir les supermarchés de l'information tandis que les bibliothèques de quartier verraient au fil du temps leur activité baisser et, partant, leur légitimité s'effriter<sup>126</sup>.

---

<sup>124</sup> Voir par exemple le cas de Mériadeck décrit par Cendrine Guinde-Clerc dans *Organisation en réseau de la bibliothèque municipale de Bordeaux. Histoire, état des lieux, perspectives : éléments d'analyse, d'évaluation et propositions*, mémoire d'étude, ENSSIB, 1998, ou encore celui de la BM de Vénissieux. La réflexion menée à Montpellier constitue à l'inverse un bon exemple de prise en compte de l'ensemble du réseau : on consultera l'article de Gilles Gudin de Vallerin, « De l'équilibre des publics et des collections. La nouvelle bibliothèque centrale de Montpellier », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 56-64.

<sup>125</sup> Voir à ce sujet l'article de Marine de Lassalle, « Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°4, p. 10-17.

<sup>126</sup> En effet, l'utilisation de l'outil statistique introduit généralement une mise en concurrence non seulement des annexes entre elles, mais aussi des bibliothèques de quartiers avec la centrale, jetant ainsi les bases d'une légitimation par les statistiques fort dangereuse pour les bibliothèques de quartiers.

La question est de savoir quelles formes ce rééquilibrage pourra prendre. Nous pensons qu'un modèle à trois niveaux – bibliothèques de proximité, bibliothèques de secteurs et centrale – est susceptible d'apporter un élément de réponse<sup>127</sup>. En ce sens, l'enjeu majeur des années à venir sera à notre sens de fournir, à l'échelle d'une ville voire d'une agglomération, des niveaux d'équipement correspondant à autant de niveaux de lecture : des bibliothèques de proximité - les bibliothèques de quartier actuelles -, des bibliothèques de secteur qui constitueraient l'ossature du réseau, et une centrale, réservoir patrimonial et bibliothèque de dernier recours.

C'est dans ce contexte général que se situe notre réflexion autour du réseau de la bibliothèque municipale de Saint-Etienne.

## 1.2. Le contexte politique à Saint-Etienne

La présentation qui va suivre résume la politique municipale à l'égard de la lecture telle que nous l'a présentée Robert Karulak, conseiller municipal délégué à la lecture publique lors d'un rendez-vous que nous avons sollicité auprès de lui.

La politique du nouveau mandat de Michel Thiollière en matière de lecture publique peut se caractériser en trois points, selon les termes mêmes de Robert Karulak :

- Renforcer la qualité du service publique dans les bibliothèques du réseau. Cela passe, aux yeux de l'équipe municipale, par une rationalisation du réseau. Cela est en lien direct avec la politique de maîtrise des dépenses de la ville, ce qui conduit à geler la masse salariale globale des effectifs municipaux. Etant donné que l'un des axes principaux du présent mandat est le renforcement des effectifs de la police municipale, les crédits budgétaires nécessaires seront pris sur d'autres services municipaux, au rang desquels figure la bibliothèque. La rationalisation du réseau aura – et a déjà – comme corollaire la diminution des effectifs de la bibliothèque.
- Développer une politique d'animation très forte autour du livre, notamment en milieu scolaire, pour inciter les stéphanois à se rendre dans les bibliothèques existantes. Il n'est pas envisagé dans l'immédiat de restructurer ou d'agrandir le

---

<sup>127</sup> Le modèle a été décrit pour la BM de Marseille par Jacques Vialle dans « Les bibliothèques municipales de Marseille : rendement différentiel des équipements et effets non voulus d'une politique publique », dans SEIBEL, Bernadette (Dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Paris : Le Monde-Editions, 1995, p. 305-318. Voir aussi la position de Claudine Irlès dans IRLES, Claudine, POUILLAS, Marie-Thérèse, et al., « Les politiques urbaines de lecture publique : divergences et convergences », dans

réseau actuel : les possibilités d'investissement sont en effet réduites, du fait de la volonté affichée de maîtriser les dépenses de la ville.

- Développer le multimédia sur l'ensemble du réseau, tant à Tarentaize que dans les bibliothèques de quartier. Dans les faits, cette politique va se traduire par l'ouverture d'une salle multimédia à Tarentaize et par la mise en ligne de nombreux documents qui seront bientôt numérisés dans le cadre du deuxième volet de la réinformatisation de la bibliothèque<sup>128</sup>.

Robert Karulak résume ainsi la politique de la mairie dans les années à venir : « Nous allons privilégier une politique qualitative plutôt que quantitative ».

## 2. Solutions proposées

Dans la mesure du possible, nous avons cherché à élaborer les propositions qui vont suivre en lien avec les grands axes de la politique municipale telle qu'elle nous a été présentée et que nous l'avons décrite. A cette fin, nous les avons classées en trois catégories :

- Celles qui impliqueraient des investissements importants de la part de la mairie. Elles ont peu de chance d'être appliquées, dans l'immédiat du moins (paragraphe 2.1.).
- Celles qui peuvent être mises en place moyennant un travail de réflexion de la bibliothèque ou un investissement faible de la part de la mairie. Leur application à court terme est possible (paragraphe 2.2. et 2.3.).
- Celles qui peuvent être appliquées immédiatement, sans réel travail préparatoire. Ce sont celles qui auront le moins d'effet (paragraphe 2.4.).

Par ailleurs, les propositions faites ne sont pas toutes complémentaires : certaines peuvent être concurrentes. Il s'agit d'un souhait de la direction de la bibliothèque, afin de pouvoir choisir parmi ces propositions celles qui lui conviendraient le mieux.

---

SEIBEL, Bernadette (Dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*. Paris : Le Monde-Editions, 1995, p. 397-404, qui milite pour le développement des bibliothèques de secteur.

<sup>128</sup> La nécessité d'aménager des espaces réservés aux nouvelles technologies a été mise en évidence par Jacques et François Riva dans « La mise en vie des espaces de bibliothèques », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 70-77.

## 2.1. Rénover, moderniser et repenser le réseau

Il s'agit là de pistes de recherche qui ont peu de chance de recevoir dans l'immédiat un écho favorable auprès de la mairie, financeur des travaux que cette politique impliquerait. Ces propositions doivent néanmoins être gardées à l'esprit dans l'hypothèse où la politique municipale en matière de lecture publique serait amenée à changer.

### 2.1.1. Rationaliser l'implantation des bibliothèques de quartier sur la commune stéphanoise<sup>129</sup>

#### 2.1.1.1. *Rééquilibrer le réseau en créant de nouvelles structures*

L'implantation des bibliothèques de quartier est particulièrement déséquilibrée sur le territoire de la commune. Certains quartiers sont mal desservis, comme Côte Chaude par exemple. La moitié nord de Saint-Etienne ne compte qu'une bibliothèque de quartier, Carnot, alors que la moitié sud compte 6 bibliothèques parmi lesquelles se trouve la centrale<sup>130</sup>. L'implantation d'une bibliothèque de quartier dans le quart nord-est du territoire, qui ne possède aucune bibliothèque de quartier mais compte près de 25% de la population stéphanoise serait, de l'aveu de tous, souhaitable<sup>131</sup>. Si l'intérêt de l'existence de la bibliothèque de Terrenoire n'est pas à remettre en doute, sa fréquentation par les populations qui habitent le nord-est de Saint-Etienne est très faible. La création d'une bibliothèque de quartier paraît donc nécessaire, même si Carnot et Tarentaize drainent une partie des habitants de ces quartiers.

Il paraît donc possible, dans le cadre de la rénovation du quartier par la ville, de trouver un local d'accueil pour une bibliothèque de quartier parmi les nombreux locaux libres à proximité de la gare de Châteaucreux. La réutilisation et le réaménagement d'un bâtiment ancien permettraient ainsi de créer une annexe à moindre coût tout en dotant le quartier d'une structure à forte valeur ajoutée pour la population des quartiers de Michelet, Monthieu, Montplaisir, le Soleil et Crêt de Roc. Cette solution présenterait également l'avantage de proposer une offre de lecture publique à proximité immédiate de la

---

<sup>129</sup> Rationaliser le réseau signifie pour nous rendre le réseau plus homogène sur le territoire de la commune, en offrant à l'usager des conditions d'accès sensiblement comparables aux ressources de la bibliothèque municipale, quel que soit son lieu d'habitation. Les prêts seront alors mieux répartis sur le réseau, ce qui contribuera à corriger le déséquilibre actuel.

<sup>130</sup> La carte indiquant la situation des différentes agences sur la commune stéphanoise est donnée en annexe 2 p. XIX.

<sup>131</sup> 44395 habitants sur un total de 183 522 au dernier recensement de 1999, soit 24,2%. Il convient néanmoins de préciser que le canton nord-est 1 comprend également Terrenoire, située en réalité dans le quart sud-est. Il s'agit d'une bibliothèque importante puisqu'occupant un local de 350m<sup>2</sup>, ce qui en fait la seconde bibliothèque de quartier de Saint-Etienne après Carnot.

principale gare de Saint-Etienne : Châteaureux. Cela permettrait aux usagers de la SNCF, stéphanois ou non, d'intégrer l'utilisation des services de la bibliothèque à leurs contraintes professionnelles.

2.1.1.2. *Regrouper des structures pour améliorer le service public*

L'absence de bibliothèque dans certains quartiers de Saint-Etienne n'est pas la seule faiblesse du réseau stéphanois. Il apparaît très clairement, lorsque l'on étudie les tailles des bibliothèques de quartier, que certaines sont très petites, Solaure ne pouvant même pas accueillir un fonds pour adultes du fait de ses 70m<sup>2</sup>. Il est donc souhaitable que des bibliothèques de quartier assez proches puissent être regroupées sur un même site, afin d'offrir au public un fonds plus complet et plus important<sup>132</sup>.

Deux bibliothèques du réseau pourraient ainsi être regroupées sur un seul site : celles de Solaure et de la Cotonne, qui comptent à elles deux 180m<sup>2</sup>. Il semble difficile d'agrandir l'un de ces locaux, mais il est possible d'envisager d'acquérir un local à mi-chemin entre les deux sites actuels, à Bellevue par exemple<sup>133</sup>. Une telle implantation serait fort bienvenue :

- Tout d'abord parce que le bibliobus, qui stationne régulièrement sur la place de Bellevue, connaît à cet emplacement une affluence particulièrement importante, ce qui laisse présager d'un réel succès pour une bibliothèque fixe dans le quartier.
- Ensuite et surtout parce que la rénovation actuelle du quartier permettrait une intégration harmonieuse de la bibliothèque au projet tout offrant une structure qui remplit à la fois un rôle de prestige et une fonction sociale<sup>134</sup>.
- Il convient par ailleurs de constater que le coût en terme de personnel et d'entretien de ce local unique serait moindre que ce que représentent les deux bibliothèques de la Cotonne et de Solaure, tout en fournissant un service bien meilleur (horaires d'ouverture élargis).

---

<sup>132</sup> L'intérêt du décloisonnement des fonds adulte et jeunesse a bien été mis en avant par Hélène Jacobsen dans « Section des jeunes et section des adultes. Faut-il décloisonner ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°3, p. 76-79.

<sup>133</sup> Il est certain que ce regroupement se ferait au détriment des habitants de la Cotonne, ce qui ne va pas sans difficultés auprès des populations : la pétition qui suivit dans le quartier une première velléité de fermeture de cette bibliothèque est là pour le prouver.

<sup>134</sup> Danielle Taesch insiste sur le rôle social des bibliothèques de quartier dans « Des projets culturels de quartier à Mulhouse. Autour de la bibliothèque-médiathèque », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°1, p. 24-28. Voir aussi Isabelle Masse, « le rôle social des bibliothèques en milieu urbain », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n°3, p. 64-65 et Christian Massault, « Bibliothèques et réseaux. Séminaire pré-congrès de Givors synthèse », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1995, n°168, p. 3-8.

- Le dernier atout d'une telle solution est d'offrir une solution qui ne lèse pas trop les habitants des quartiers de Solaure et de la Cotonne, en proposant par ailleurs un service de proximité aux gens de Bellevue, quartier qui plus est bien situé dans le réseau de transport en commun urbain et extra-urbain<sup>135</sup>.

Une telle politique permettrait de limiter l'activité du bibliobus à ses fonctions premières, à savoir desservir des quartiers très spécifiques et à faible population. On peut par exemple envisager que le regroupement de certaines bibliothèques de quartier s'accompagne de la mise en place d'arrêts du bibliobus sur les anciens emplacements. Le service public dans son ensemble serait ainsi amélioré sans trop léser ceux qui avaient auparavant une bibliothèque tout près de chez eux.

## 2.1.2. Agrandir les bibliothèques de quartier<sup>136</sup>

### 2.1.2.1. *Solaure*

La superficie actuelle de l'annexe de Solaure ne permet pas d'installer un fonds adulte. Il est certain que cet état de fait est peu compatible avec une fréquentation familiale de la bibliothèque. Il est fort probable que nombre de familles se reportent sur d'autres bibliothèques dans lesquelles chacun peut trouver le type de documents qui l'intéressent. Par ailleurs, le jeune public de cette bibliothèque doit donc se reporter à l'adolescence sur d'autres bibliothèques du réseau. Cette nécessité vient encore aggraver la perte de public due au passage de l'enfance à l'âge pour adultes, que connaissent toutes les bibliothèques de lecture publique. Il nous semble par conséquent souhaitable que la bibliothèque de Solaure soit pourvue d'un fonds adulte, afin de ne pas risquer de perdre temporairement ou définitivement ce public adolescent. A cette fin, il serait souhaitable d'envisager un agrandissement des locaux de la bibliothèque de Solaure, qui serait alors à même de recevoir tant les jeunes que les adultes.

---

<sup>135</sup> Il semblerait, à première vue, que la même réflexion puisse être menée pour les bibliothèques de Beaulieu et de Tréfilerie. Il paraît cependant difficile de trouver un point central facilement accessible. Seule la Vivaraise conviendrait, mais il s'agit d'un quartier particulièrement en pente ce qui pose d'insolubles problèmes de déplacement pour toute une catégorie d'usagers. De plus, Tréfilerie n'est pas qu'une bibliothèque de quartier, étant donné qu'elle occupe des locaux prêtés par l'université Jean Monnet de Saint-Etienne. Elle répond à une forte demande de la part des étudiants, et ne saurait être déplacée du fait de ce public très localisé et contraignant. Il semble donc qu'une fusion entre ces deux bibliothèques de quartier ne soit pas envisageable.

<sup>136</sup> Nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement aux annexes de Solaure, Tréfilerie et Beaulieu car elles ont déjà fait l'objet de projets d'agrandissement de la part de la bibliothèque auprès de la mairie.

### 2.1.2.2. Tréfilerie

Tréfilerie est une annexe particulièrement active<sup>137</sup>. Or les travaux de réaménagement de l'université, offrent l'occasion d'agrandir la surface de l'annexe de Tréfilerie. Le projet est actuellement à l'étude, même si les chances qu'il aboutisse sont faibles<sup>138</sup>. Il nous semble cependant que cela permettrait, du fait du dynamisme, de la situation géographique et de la palette de public touché, d'améliorer fortement et pour un coût raisonnable l'offre de lecture publique.

### 2.1.2.3. Beaulieu

Nous avons vu que la bibliothèque de Beaulieu, du fait d'un grand nombre de prêts enregistrés pour une petite surface, faisait elle aussi preuve d'un réel dynamisme<sup>139</sup>. Il serait par conséquent souhaitable d'offrir de meilleures conditions de consultation pour le public qui la fréquente, mais aussi d'attirer un public plus large par un équipement plus spacieux, donc plus fonctionnel et mieux fourni en documents. Là encore, un projet d'agrandissement est à l'étude, lui aussi au point mort.

## 2.1.3. Créer un pôle d'équilibre pour Tarentaize

Il s'agit sans nul doute de la proposition la plus ambitieuse, qui recoupe en partie nos propositions de rationalisation du réseau par la construction de nouvelles structures. La présente proposition va plus loin, prenant en compte l'engorgement (prévisible dès sa construction) de Tarentaize<sup>140</sup>. La construction d'une nouvelle bibliothèque de quartier se limitait à l'ouverture d'un bâtiment de quelques centaines de m<sup>2</sup>. Il s'agirait là d'ouvrir sur la commune stéphanoise une structure de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de surcroît pourvue de magasins de stockage. Une telle structure, si elle ne favorise pas la redynamisation des bibliothèques de quartier, désengorgerait nécessairement la centrale, tant en ce qui concerne les espaces publics que les zones de stockage<sup>141</sup>. L'implantation de ce bâtiment aurait lieu dans une zone mal desservie par le réseau actuel, le quart nord-est par exemple<sup>142</sup>.

---

<sup>137</sup> Cf. supra p. 38.

<sup>138</sup> Cf. supra p. 45.

<sup>139</sup> Cf. supra p. 37.

<sup>140</sup> Que l'on compare à ce titre les 6000m<sup>2</sup> de Tarentaize avec les 26000m<sup>2</sup> de Mériadeck, centrale de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

<sup>141</sup> L'impact d'une telle structure sur le réseau serait considérable. A Mulhouse, l'ouverture d'une médiathèque spécialisée dans les arts de la scène en 1993 a fortement bouleversé le modèle pyramidal construit autour de la centrale. Voir à ce sujet l'article de Danielle Taesch, « Les bibliothèques de Mulhouse : un réseau, des axes, une organisation transversale », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1<sup>er</sup> trimestre 1994, n°162, pp. 11-16

<sup>142</sup> Il pourrait s'agir là d'une bibliothèque de secteur. Cf. supra p. 45.

Il va de soi qu'une telle décision, qui occasionnerait des coûts importants tant en terme de construction que de fonctionnement, a peu de chance de séduire la mairie dans le contexte actuel.

#### 2.1.4. Envisager le passage à Saint-Etienne Métropole<sup>143</sup>

Le Musée d'Art Moderne est déjà passé à la communauté d'agglomération, appelée « Saint-Etienne Métropole ». Il est possible qu'à terme la bibliothèque municipale lui soit également transférée<sup>144</sup>. Une réflexion doit être menée sur ce sujet par la bibliothèque. Il serait en effet fort dommageable pour elle que la décision du passage de la bibliothèque à la communauté d'agglomération prenne de court la direction. Une réflexion en amont permettra de mettre en évidence les conditions que la bibliothèque souhaite voir réunies pour permettre ce changement de tutelle et de faire des démarches dans ce sens le moment venu. La question du passage à la communauté d'agglomération dépasse largement le cadre de notre mémoire. Il nous semble néanmoins que certains éléments relatifs au réseau peuvent être mis en évidence. Il apparaît clairement que le réseau de lecture publique de Saint-Etienne ne concerne pas uniquement les seuls usagers stéphanois : que l'on songe par exemple que presque 20% des prêts du réseau de lecture publique se font auprès d'usagers non stéphanois<sup>145</sup>. Il est dès lors évident que le passage à la communauté d'agglomération reflèterait beaucoup mieux le lectorat de la bibliothèque.

Dans cette optique, l'une des questions importantes pour la bibliothèque est celle des variations dans les crédits de financement qui en découleront. Si les crédits n'augmentent pas de façon significative, la bibliothèque n'a pas intérêt en terme de coût de fonctionnement à passer à l'agglomération : l'augmentation de lecteurs et des missions ne sera pas compensée par une augmentation au moins égale des crédits. Dans l'hypothèse contraire, les propositions, qui dépassent largement la seule lecture publique, devront être examinées à la lumière de l'amélioration en terme de service public que cette nouvelle situation pourrait apporter, notamment pour le réseau. En effet, il est possible que ce

---

<sup>143</sup> Les articles sur la question de l'intercommunalité et de la place des bibliothèques dans les communautés de communes sont très nombreux. On consultera, entre autres, l'article de Leslie Thomas, « Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale. Le cas de la médiathèque des Mureaux », *BBF*, t. 46, 2001, n°3, pp. 56-59. La place des bibliothèques dans le futur paysage intercommunal est évoqué par Daniel Béhar et Philippe Estèbe dans « Politiques culturelles et territoire. La banalisation douloureuse », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 46, 2001, n°3, pp. 15-18 et par Laurence Boitard dans « Lecture publique et intercommunalité. Etat des lieux », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 46, 2001, n°3, pp. 44-47.

<sup>144</sup> Aucun projet de passage à Saint-Etienne Métropole n'est prévu pour l'instant. C'est du moins ce qui ressort de notre entretien avec Robert Karulak.

<sup>145</sup> Voir annexe 5.8. p. XLVIII.

changement de tutelle s'accompagne de la construction d'un réseau de lecture publique plus conséquent sur la commune stéphanoise, à même d'accueillir un public nettement plus nombreux. Il convient donc que la direction de la bibliothèque garde cette perspective à l'esprit, même si d'autres problèmes se posent, comme celui du devenir des bibliothèques de quartier dans le cas du passage de la centrale à l'agglomération.

Ces propositions ont, nous l'avons dit, peu de chances d'être entérinées par la municipalité dans les conditions actuelles. Celles qui suivent relèvent principalement de la politique interne de la bibliothèque. Il est par conséquent probable qu'elles soient pour partie applicables à l'avenir.

## **2.2. Diversifier l'offre des bibliothèques de quartier et miser sur les nouveaux supports**

Il apparaît aujourd'hui clairement que les bibliothèques de quartier, dont certaines sont d'ouverture récente, ne répondent plus aux attentes des usagers<sup>146</sup>, qui ont de plus en plus recours à la bibliothèque centrale de Tarentaize, déjà passablement engorgée. De façon générale, il ne s'agit pas d'un problème de rénovation ou de réaménagement, même si les espaces intérieurs pourraient être mieux rentabilisés. Le principal problème tient à la taille des annexes. Il semble en effet que nombre de lecteurs se rendent à Tarentaize parce qu'ils y trouvent un ensemble de supports : livres (documentaires, romans et bandes dessinées), documents vidéos, CD audios ou encore multimédia<sup>147</sup>. Or les bibliothèques de quartier ne possèdent pas l'ensemble de ces supports, à l'exception de Carnot qui vient d'ouvrir un fonds multimédia.

Il est inconcevable de lancer un nouveau support sans proposer aux usagers un nombre conséquent de documents, que nous appellerons « masse critique », sans quoi le lecteur aura l'impression de ne pouvoir trouver ce qui lui convient dans cette annexe et se reportera sur les documents de Tarentaize<sup>148</sup>. Une telle politique nécessite bien entendu des

---

<sup>146</sup> Voir le dépouillement du questionnaire annexe 1.2. p. XI.

<sup>147</sup> Cf. supra p. 31.

<sup>148</sup> La notion de masse critique nous semble importante. Le lecteur a en effet l'impression qu'il trouvera plus de documents à Tarentaize, du fait que la centrale en possède beaucoup plus que les annexes. Il n'est ainsi pas rare de voir des documents plusieurs fois réservés à Tarentaize, alors qu'ils sont disponibles dans d'autres bibliothèques. De plus, nombre de lecteurs se rendent à Tarentaize dans une logique de supermarché, attendant de la centrale qu'elle leur fournisse des documents dans tous les domaines qui les intéressent, l'audio, la vidéo et plus récemment le multimédia étant entrés dans un grand nombre de foyers. Il est donc nécessaire que les annexes puissent non seulement proposer au lecteur des documents dans tous les

moyens financiers, afin d'acquérir pour les annexes les documents qui constitueront ce fonds de base. Il semble en effet impossible de doter chaque annexe d'un fonds suffisant en CD audio, supports vidéo et multimédia. Nous avons tenté de calculer le nombre de documents qu'il faudrait dans chaque catégorie pour que le fonds des bibliothèques de quartier soit rééquilibré à l'image de celui de Tarentaize au profit de l'audio, de la vidéo et du multimédia tout en restant constant. Dans cette perspective, il faudrait augmenter de près de 65% le fonds vidéo de la bibliothèque<sup>149</sup>, le fonds audio de près de 80%<sup>150</sup> et le fonds multimédia de 144%<sup>151</sup> ! Cela implique des achats moins nombreux dans le domaine du livre imprimé. L'acquisition de ces supports se ferait donc sur les crédits ainsi dégagés. Il reste néanmoins que certains de ces documents sont plus chers que les livres, ce qui ne permettrait pas un remplacement un pour un. De plus, il est impossible de constituer un fonds aussi important à brève échéance : un nombre de documents aussi élevé devra être acquis sur le long terme. Il conviendra donc de diminuer le nombre de documents acquis pour Tarentaize, afin de reporter une partie des crédits sur les bibliothèques de quartier<sup>152</sup>.

Il nous semble en effet souhaitable que la bibliothèque municipale fasse des efforts financiers importants, dans les années à venir, en direction des bibliothèques de quartier. Il est indéniable que l'ouverture de la bibliothèque de Tarentaize est intervenue à un moment où la situation de la centrale de Libération devenait critique. Les efforts financiers de la bibliothèque municipale ont donc privilégié la centrale, au détriment des annexes<sup>153</sup>. Tarentaize a ainsi bénéficié du développement des nouveaux supports (CD audio, cassettes VHS, DVD vidéo, logiciels multimédia, etc.), qui ont été acquis en masse à la centrale, en réponse à une demande forte des usagers<sup>154</sup>. Dans le même temps, les bibliothèques de

---

domaines, mais encore que l'offre atteigne dans chacun de ces domaines une masse critique, afin que l'utilisateur ne se détourne pas de la bibliothèque au profit de la centrale. Dans les faits on se rend compte qu'il s'agit avant tout d'un effet psychologique : pour ce qui est des nouveautés, il apparaît très clairement que si le choix est plus important en terme de titres à Tarentaize que dans les annexes, la disponibilité du document est en revanche beaucoup moins bonne que dans les bibliothèques de quartier.

<sup>149</sup> Le fonds actuel est de 11613 vidéos. Il devrait être augmenté de 7530 vidéos.

<sup>150</sup> Le fonds actuel est de 17020 Compact Discs. Il devrait être augmenté de 13535.

<sup>151</sup> Le fonds actuel est de 2454 logiciels. Il devrait être augmenté de 3534 documents.

<sup>152</sup> D'autant qu'une baisse de l'ordre de 10% des budgets d'investissement et de fonctionnement est à prévoir pour l'année prochaine. Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire une coupe sombre dans les acquisitions de Tarentaize : tout est une question de mesure. Il nous semble cependant possible de trouver un équilibre, d'autant que l'appétit de Tarentaize en matière de nouveautés et de nouveaux supports semble sans limite : ce n'est pas parce que l'on augmentera de façon significative les acquisitions de la centrale en matière de documents de lecture publique que ceux-ci seront plus disponibles sur les rayons, il suffit de comparer les crédits d'acquisition multimédia avec les quelques titres en rayon pour s'en persuader.

<sup>153</sup> De façon générale, le personnel des bibliothèques de quartier considère que depuis l'ouverture de Tarentaize, les efforts se portent trop sur cette dernière : l'idée que « tout est fait pour Tarentaize » est largement partagée dans les annexes.

<sup>154</sup> Christiane Pollin a bien montré dans « Les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomérations », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, t. 38, n°2, p. 23-33, que la construction de

quartier, dont les locaux n'ont été ni augmentés ni rénovés, ont été pour une bonne part tenues à l'écart. Seules les bibliothèques de Carnot et de Terrenoire commencent à bénéficier de ces nouveaux supports (CD audio, cassettes VHS, DVD vidéo et, depuis peu, logiciels à Carnot ; CD audio et cassettes VHS à Terrenoire). Or il ressort du questionnaire que nous avons soumis aux utilisateurs de Tarentaize que ceux-ci viennent à la centrale car ils y trouvent un ensemble de supports plus<sup>155</sup>. Il est donc nécessaire de proposer à ces personnes une offre documentaire sur des supports aussi variés à la centrale et dans les annexes, afin de rééquilibrer un lectorat qui risque, à très court terme, d'engorger complètement la centrale, alors que les bibliothèques de quartiers voient leurs chiffres de prêts baisser régulièrement. La direction de la bibliothèque et les personnels des bibliothèques de quartiers, ont désormais pris conscience de la nécessité de diversifier l'offre des annexes en matière de support. C'est dans ce sens que le directeur a souhaité que Solaure et la Cotonne acquièrent un fonds multimédia à l'usage du jeune public de ces annexes. Ces efforts doivent être poursuivis.

La diversification de l'offre des bibliothèques de quartier passe donc par la redistribution d'une partie des crédits au profit des bibliothèques de quartier tant au niveau de l'ensemble de la bibliothèque qu'au sein du budget de chaque annexe. Le réseau ne pourra être rééquilibré tant que l'ensemble du réseau n'offrira pas au public les mêmes supports.

### **2.3. Rationaliser l'utilisation des ressources du réseau et faire venir le lecteur dans les quartiers**

#### **2.3.1. Mettre en place une politique cohérente en matière d'acquisition et d'élimination**

L'acquisition de nouveaux supports dans les bibliothèques de quartier se traduira nécessairement par des surcoûts budgétaires importants, tant dans la constitution des fonds que dans leur entretien<sup>156</sup>. Il convient donc qu'annexes et centrale définissent une politique

---

nouvelles médiathèques s'est accompagnée d'un fort accroissement de la demande de la part des usagers. Les lecteurs ont ainsi pris l'habitude d'avoir à la fois des supports variés et un choix de documents important.

<sup>155</sup> Cf. supra p. 31.

<sup>156</sup> Pierre Moulinier a bien montré dans « Quelles politiques culturelles pour les grandes villes ? », dans SEIBEL, Bernadette (Dir.), *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Paris : Le Monde-Editions, 1995, p. 280, que le maintien d'un réseau performant de bibliothèques de quartier autour d'une centrale est très coûteux pour la bibliothèque.

cohérente afin de déterminer ce que chacun achètera, et dans quelles limites<sup>157</sup>. Il est évident que le rôle d'une bibliothèque de quartier n'est pas d'acquérir des documentaires très spécialisés dans quelque domaine que ce soit, mais de privilégier les documents grand public : le lecteur désireux de compléter ses connaissances se reportera sur la centrale, qui dispose de ce type de documents dans son fonds en communication indirecte. Une telle politique d'acquisition permettra de reporter les crédits dégagés sur d'autres supports.

Il est néanmoins concevable que certaines bibliothèques de quartier constituent un fonds spécialisé dans des domaines qui intéressent largement le grand public, comme cela se fait déjà dans certaines bibliothèques de quartier d'autres villes de France<sup>158</sup>. Nous pensons que certains domaines porteurs peuvent être dégagés : type de littérature (littérature policière, science fiction, etc.), bandes dessinées, type de musique (rock, musique classique, etc.). Ceux-ci peuvent être à l'origine d'un fonds plus riche qu'ailleurs, qui attire un public friand de ce genre de documents. Dans ce but, il sera nécessaire de désigner des personnes ressources dans les domaines choisis, et ceci en fonction des affinités de celles-ci avec le domaine<sup>159</sup>. Tarentaise doit par ailleurs, sans négliger sa mission de bibliothèque de quartier, réorganiser sa politique d'achat en fonction de sa double mission<sup>160</sup> mais aussi de l'existence des bibliothèques de quartier. Pour cela, une politique concertée doit voir le jour. Elle doit être impulsée par la direction de la bibliothèque, seule à même de faire prévaloir une vision générale de la bibliothèque sur les intérêts particuliers de chaque site et d'avoir une vue d'ensemble du réseau de la bibliothèque. Néanmoins, elle ne peut se faire que dans la concertation avec et entre les différents éléments du réseau. Elle doit enfin aboutir à l'élaboration d'une charte d'acquisition documentaire à l'échelle de la bibliothèque, afin de prévoir les priorités tant

---

<sup>157</sup> Les entretiens menés mettent d'ailleurs en évidence ce besoin d'unité et de cohérence dans la politique d'acquisition de la bibliothèque dans son ensemble, notamment pour des domaines que les personnels des bibliothèques de quartier chargés des acquisitions connaissent mal. Les avantages de la planification des achats dans les bibliothèques municipales ont été bien mis en évidence par Yannick Lucéa dans « Les plans d'achats. Bibliothèque municipale de Brest », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°2, p. 45-48, et plus récemment par ce même auteur en collaboration avec Chantal Jonneaux dans « La politique d'acquisition de la bibliothèque municipale de Brest : méthode et fonctionnement », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2000, n° 189, p. 49-51.

<sup>158</sup> Que l'on songe par exemple aux bibliothèques de la ville de Paris, celle du 5<sup>e</sup> étant par exemple spécialisée en romans policiers.

<sup>159</sup> Il pourrait s'agir là du point de départ d'une réorganisation d'ensemble de la politique d'acquisition, qui passerait par des acquisitions thématiques et transversales. Nous nous contentons de l'évoquer, car la question dépasse largement le cadre de notre mémoire. On renverra à l'article de François Jacques, « Le choix de la répartition thématique : les responsabilités d'acquisition », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2000, n° 189, p. 58-59 et à celui de Sylvie Truc (qui décrit le cas de Grenoble) « Politique des collections. L'expérience de la bibliothèque municipale de Grenoble », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°2, p. 49-56.

<sup>160</sup> Cf. infra p. 56.

entre les bibliothèques du réseau qu'au sein même de chaque bibliothèque, et ceci sur le long terme<sup>161</sup>. Le but est de mener une politique compréhensible à la fois par le personnel de la bibliothèque et par l'utilisateur. Il sera ainsi possible d'éviter de brutaux et incohérents changements d'orientation de la politique d'acquisition d'une bibliothèque du réseau lorsque la personne en charge des acquisitions quitte son poste par exemple. Cette charte documentaire devra être révisée régulièrement afin de prendre en compte les évolutions tant de l'offre que de la demande<sup>162</sup>. Enfin, pour qu'une telle initiative ne reste pas lettre morte, il convient qu'un cadre de la bibliothèque veille à la bonne application et au suivi de ces règles. Il est par ailleurs souhaitable que Tarentaize et les bibliothèques de quartier fassent le bilan des acquisitions dans leurs rapports d'activité annuelle respectifs. La charte documentaire devra également définir les grands axes de la nécessaire politique de désherbage de la bibliothèque, tout particulièrement en ce qui concerne les bibliothèques de quartier dont les rayonnages sont souvent surchargés de documents datés qui ne sortent plus<sup>163</sup>. Une telle politique permettra une gestion plus cohérente de ce qui se veut un réseau de bibliothèque, tout en offrant à l'utilisateur une offre globalement plus importante et mieux structurée<sup>164</sup>.

### 2.3.2. Attirer et fidéliser le lecteur dans les annexes pour désengorger la centrale

La bibliothèque centrale de Tarentaize doit répondre à une double mission :

- Servir de tête de réseau pour l'ensemble des bibliothèques de quartier de la ville de Saint-Etienne.
- Remplir les fonctions d'une simple bibliothèque de quartier pour les habitants de celui-ci.

---

<sup>161</sup> On pourra se reporter à l'article de Bruno Carbone, « Entre politiques et pratiques d'acquisition : les bibliothèques de l'agglomération de la Rochelle, un réseau à géométrie variable », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2000, n° 189, p. 33-36, qui décrit la mise en place d'une charte documentaire pour la médiathèque Michel-Crépeau. L'auteur montre bien qu'un tel document permet des acquisitions plus rigoureuses et plus rationnelles.

<sup>162</sup> Sur le difficile équilibre à maintenir entre offre et demande, voir l'étude de Bertrand Calenge, *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996, notamment p. 225 et sqq., ainsi que son récent article, « La collection entre offre et demande ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°2, p. 40-48.

<sup>163</sup> L'élaboration d'un contrat ville-lecture, à l'étude pour Saint-Etienne, découle de la même démarche. On pourra se reporter à l'étude de Clotilde Deparday-Allard, *Lire à Roubaix : état des lieux et propositions pour un contrat Ville-Lecture*, mémoire d'étude, ENSSIB, 1999.

<sup>164</sup> D'autant qu'une diminution durable et importante des budgets d'acquisition se dessine pour les années à venir. Cette baisse des crédits de la bibliothèque sera certainement un frein important à la mise en place de certaines solutions proposées, comme le montre bien Anne-Marie Bertrand dans *Les bibliothèques municipales : acteurs en enjeux*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, p. 145 et sqq. On pourra également consulter la courte synthèse de Gilles Lacroix dans « Politique de la ville et lecture publique: les dispositifs et les enjeux », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1995, n°168, p. 9-10.

Or il nous semble que la bibliothèque centrale tend depuis l'ouverture de Tarentaize à jouer le rôle de super bibliothèque de quartier, voire de bibliothèque universelle, ce qui n'est pas son rôle. Elle ne doit pas proposer aux usagers une offre de lecture publique trop importante en comparaison de celle des bibliothèques de quartiers, faute de quoi le public utilisera de plus en plus largement les ressources de la centrale, entraînant un engorgement progressif du site. Il est par conséquent souhaitable que celle-ci diminue le volume de ses acquisitions, notamment dans le domaine des nouveaux supports (audio, vidéo et multimédia) au profit des annexes. Cette politique doit être menée sur le long terme : en effet, il ne s'agit pas seulement d'attirer le lecteur, il faut également le fidéliser.

Deux facteurs sont par ailleurs à prendre en compte. D'une part, il convient de garder à l'esprit que la fonction de tête de réseau de la centrale implique que nombre de lecteurs seront toujours amenés à se rendre à Tarentaize pour des besoins spécifiques. D'autre part, l'effet « bibliothèque centrale » conduira toujours un public important à utiliser le fonds accès direct de Tarentaize. Pour ces deux raisons, il convient d'intégrer harmonieusement les bibliothèques de quartier à l'offre documentaire générale de la bibliothèque. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre les aspirations du public, qui ne souhaite pas parcourir l'ensemble du réseau de la bibliothèque municipale de Saint-Etienne pour emprunter les documents qu'il recherche mais au contraire les trouver en un seul lieu, et la nécessité de rééquilibrer le réseau et de redistribuer un certain nombre de lecteurs sur les annexes afin de désengorger la centrale. Dans ce but, nous proposons de mettre en place un circuit du document au sein du réseau. Il ne s'agit pas de faire venir un document là où l'utilisateur le souhaite, ce qui favoriserait sans doute encore plus Tarentaize au détriment des annexes, mais de pouvoir rendre un document dans n'importe quel site du réseau. Les usagers rendant leurs documents dans l'annexe la plus proche de chez eux seraient ainsi amenés à fréquenter plus régulièrement leur bibliothèque de quartier, donc à y emprunter plus de documents.

### 2.3.3. Travailler la signalisation des bibliothèques de quartier dans la ville et à Tarentaize<sup>165</sup>

Il est indéniable que le réseau de la bibliothèque municipale de Saint-Etienne est victime d'un manque de signalisation. Seule Tarentaize est indiquée dans la ville, et encore

---

<sup>165</sup> Cette proposition s'inscrit aussi dans le cadre de la politique de communication de la bibliothèque, que nous développerons dans le quatrième volet de nos propositions. L'intérêt d'une bonne signalétique pour les bibliothèques a été bien mis en évidence par Claude Poissenot, dans « Programme pour l'étude des déterminants internes de la fréquentation des bibliothèques », actes du colloque satellite de l'IFLA, Québec, 14-16 août 2001, p. 69-86, à par.

uniquement pour les automobilistes : un piéton qui suivrait les panneaux indicateurs ferait un détour considérable pour se rendre à la bibliothèque ! De même, l'extérieur de la bibliothèque de Carnot est fort peu différenciable de celui de la gare toute proche : il est donc difficile à un piéton, encore plus à un automobiliste, de s'apercevoir de son existence. Il est donc souhaitable de mettre en place une signalisation claire et adaptée tant aux automobilistes qu'aux piétons. Si la façade de Carnot devrait bientôt être dotée d'une signalisation plus visible, tout est à faire pour les autres bibliothèques, notamment celles qui se trouvent dans les locaux de maisons de quartier, pour lesquelles la visibilité est quasiment nulle. D'une manière ou d'une autre, il faut parvenir à attirer l'attention du passant sur l'existence de la bibliothèque. L'uniformité doit être de mise sur l'ensemble du réseau, afin que les habitants sachent qu'il s'agit de la même bibliothèque que celle de Tarentaize, beaucoup plus lisible sur le plan de la ville. Nous pensons qu'il faut également aménager une double signalisation de la bibliothèque, l'une à l'égard des automobilistes, l'autre pour les piétons. La bibliothèque de quartier étant par essence une bibliothèque de proximité, la signalisation piétons devra être particulièrement soignée afin de guider les habitants, ou tout simplement de les informer de l'existence d'une bibliothèque près de chez eux.

Une grande partie du lectorat fréquentant la bibliothèque de Tarentaize, il convient aussi de signaler l'existence, la localisation et les horaires d'ouverture des autres bibliothèques du réseau dans les locaux même de la centrale. Il ressort en effet du questionnaire que nous avons soumis aux usagers de la centrale que certaines personnes se rendant à Tarentaize ne connaissaient pas l'existence ou la localisation des bibliothèques de quartier<sup>166</sup>. Il en va de même pour le bibliobus : si les gens connaissent son existence, très peu savent s'il passe près de chez eux. Le hall d'entrée de la bibliothèque de Tarentaize devrait donc être utilisé pour mettre en évidence l'existence d'un réseau dans la ville et inciter de la sorte les gens à se rendre dans les bibliothèques de quartier situées près de chez eux. Il convient même d'aller plus loin : si le trimestriel est lu et apprécié par une partie du public, il est certain que toute une part du lectorat ne le consulte pas. L'entrée de la bibliothèque pourrait par conséquent être mise à profit par l'animation pour faire ressortir les principales actions menées ou à venir sur le réseau. Cela inciterait également

---

<sup>166</sup> Voir annexe 1.2. p. XI.

les usagers de Tarentaize à se rendre dans le reste du réseau pour découvrir les animations susceptibles de les intéresser<sup>167</sup>.

#### **2.3.4. Définir des modalités et des moyens à mettre en place propres à chaque bibliothèque du réseau**

Nous avons vu qu'il convenait de définir une politique documentaire à long terme sur l'ensemble du réseau<sup>168</sup>. Il convient d'aller plus loin en définissant des objectifs clairs pour chaque bibliothèque en fonction des moyens qui lui sont donnés : reconquérir un public perdu, réaménager les horaires d'ouverture pour une plus grande satisfaction du public<sup>169</sup>, constituer un fonds spécifique, mettre l'accent sur les animations, etc. Tout cela devra faire l'objet d'un plan d'action et d'un suivi attentif tant au niveau de l'annexe que de la direction.

### **2.4. Mobiliser les énergies et se donner des outils de veille**

#### **2.4.1. Sensibiliser le personnel à la logique de réseau et renforcer la communication tant interne qu'externe**

Dès lors qu'une charte documentaire sera établie, il sera nécessaire de sensibiliser le personnel au fait qu'une politique de fond est menée au niveau de la bibliothèque, qui constitue un réseau global<sup>170</sup>. Les agents de Tarentaize devront en effet renvoyer autant que possible le public sur le reste du réseau. Il sera possible d'insister davantage encore sur la disponibilité d'un document emprunté à Tarentaize en un autre point du réseau ou encore de faire valoir l'existence, en fonction des demandes des usagers, d'un fonds spécifique dans les bibliothèques de quartier. La possibilité de rendre ses documents en n'importe

---

<sup>167</sup> Même s'il nous paraît peu probable que le public de Tarentaize se rende en masse dans une bibliothèque de quartier à la faveur d'une animation, cette signalisation aura pour effet de mettre plus en évidence la notion de réseau, que Tarentaize met à mal. Dans le même esprit, il serait intéressant de développer l'information de la bibliothèque auprès des milieux associatifs, véritables vecteurs de publicité pour cette dernière, comme l'a bien montré Dominique Baillon-Lalande dans « Missions multiples et nécessaires convictions », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°1, p. 35-40. Le site Internet de la bibliothèque devrait permettre de mettre en avant la localisation et les actions des bibliothèques du réseau.

<sup>168</sup> Cf. supra p. 54.

<sup>169</sup> Le questionnaire que nous avons soumis aux usagers montrent qu'une part importante des usagers de la bibliothèque viennent à Tarentaize en raison d'horaires d'ouverture plus larges, donc mieux adaptés à leur emploi du temps. Les entretiens que nous avons menés montrent que le personnel des bibliothèques de quartier est conscient de cette attente du public. La personne en charge de la bibliothèque de Carnot lors de l'ouverture de Tarentaize pense même qu'il s'agit d'une des principales raisons de la chute du nombre de prêts à Carnot.

<sup>170</sup> Même s'il ressort de notre stage et des entretiens que nous avons menés que le personnel a bien conscience que la bibliothèque municipale est un réseau.

quel point du réseau procède également de cette démarche<sup>171</sup>. Cette politique volontariste devra bien entendu être suivie et accompagnée par le service de la communication interne, en étroite collaboration avec l'animation, chargée de l'information de l'utilisateur sur les activités de la bibliothèque. Un effort devra être fait dans le domaine de la diffusion de l'information auprès de l'ensemble du réseau<sup>172</sup>. Cette attitude volontariste devra être le fait non seulement du service communication mais aussi de la direction de la bibliothèque<sup>173</sup>. Cette dernière devra faire en sorte d'expliquer et d'appuyer les choix de politique documentaire auprès des bibliothèques du réseau.

#### 2.4.2. Mettre en place des outils de veille et de diagnostic sur l'activité de la bibliothèque et les usages du public

Cette politique comprend plusieurs volets. Il s'agit tout d'abord de bien exploiter l'outil statistique qui est à la disposition de la bibliothèque<sup>174</sup>. Les données concernant les bibliothèques de quartier devront être étudiées avec le plus grand soin, afin de voir si la politique menée porte ses fruits, si les choix faits sont les bons et s'il convient d'adapter la politique menée en fonction des évolutions des pratiques. Cela permettra de s'adapter rapidement aux évolutions en procédant par petites touches, sans attendre que la situation soit devenue critique et nécessite des modifications plus brutales. Il convient par ailleurs de se montrer à l'écoute du public sur la politique documentaire menée et sur le fonctionnement de la bibliothèque<sup>175</sup>. Enfin, il est nécessaire de relayer et de discuter cette information. Dans ce but, il sera nécessaire d'organiser régulièrement des réunions de concertation entre le personnel au contact du public et la direction de la bibliothèque, à la fois pour expliquer les choix faits mais aussi pour les discuter en fonction de nouveaux éléments.

---

<sup>171</sup> Cf. supra p. 57.

<sup>172</sup> Cet élément ressort en effet de nos entretiens et de notre passage dans les bibliothèques de quartiers. On notera toutefois qu'une réunion d'information est organisée le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, à laquelle est convié tout le personnel de la bibliothèque. Elle fait l'objet d'un compte-rendu systématique diffusé à l'ensemble du personnel.

<sup>173</sup> Il s'agit d'un souhait formulé par une partie du personnel des bibliothèques de quartiers que nous avons interrogée.

<sup>174</sup> ALOES offre en ce sens d'importantes possibilités, si toutefois le personnel de la bibliothèque a le temps d'analyser ces statistiques. On consultera l'article de Maryse Oudjaoudi et de Catherine Exetier, « Grille d'analyse des publics et de leurs motifs d'éloignement », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°2, p. 80-86, qui propose des outils de veille pour mieux connaître les changements qui s'opèrent dans le lectorat. Les logiciels d'urbanisme peuvent également constituer de bons outils de veille. Voir à cet égard l'article de Pierre Franqueville, « Les nouveaux outils de l'urbanisme au service de la bibliothéconomie prospective », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 97-104.

<sup>175</sup> Thierry Giappiconi et Pierre Carbone insistent sur ce point dans *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques publiques*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, p. 199 et sqq. On pourra se reporter à la grille d'analyse des publics proposée par Maryse Oudjaoudi et Catherine Exetier, art. cit.

## *Conclusion*

L'ouverture de la nouvelle centrale de Tarentaize en 1993 a profondément bouleversé le réseau de la bibliothèque municipale de Saint-Etienne : ce dernier s'est trouvé profondément déséquilibré au profit de la centrale. Si cette évolution était prévisible, elle n'a pas été prise en compte, principalement du fait de l'effort financier et humain qu'a nécessité l'ouverture du nouveau bâtiment. Presque dix ans après l'ouverture de Tarentaize, il est possible de dresser un tableau d'ensemble des conséquences induites sur le réseau. Trois éléments ressortent de notre analyse :

- La centrale se dirige très probablement vers un engorgement à court terme, avec les conséquences que cela implique tant pour les conditions de travail du personnel que pour le bien-être des usagers de la bibliothèque.
- Si la centrale a été modernisée, le réseau des bibliothèques de quartier n'a pas évolué (exception faite de Tréfilerie). Le fossé se creuse donc entre des bibliothèques de quartier vieillissantes d'une part, et une centrale fonctionnelle et moderne de l'autre.
- Le déséquilibre constaté semble être profond et durable : il s'agit d'un déséquilibre structurel et non conjoncturel. Par conséquent, seule une politique volontariste de la part de la direction pourra modifier la situation.

Après avoir analysé l'impact de l'ouverture de la bibliothèque de Tarentaize sur l'ensemble du réseau, nous avons proposé un ensemble de mesures complémentaires ou concurrentes afin de rééquilibrer le réseau actuel. Ces mesures ont été mises en rapport avec les axes actuels de la politique municipale en matière de lecture publique et classées en conséquence selon leur degré de faisabilité. Quatre axes ont ainsi été explorés :

- Repenser la structure du réseau. Cette partie envisageait notamment le regroupement, l'ouverture ou l'agrandissement de bibliothèques.
- Introduire le multimédia et diversifier l'offre dans les bibliothèques de quartier.
- Attirer le lecteur dans les quartiers et mieux utiliser le réseau.
- Sensibiliser le personnel et les lecteurs à l'intérêt du réseau et maintenir une veille constante sur les évolutions en cours.

Même si certaines solutions n'impliquent pas la restructuration du réseau, il apparaît inévitable qu'à terme la ville de Saint-Etienne sera contrainte de repenser son réseau de lecture publique, afin que l'offre de lecture publique soit mieux répartie géographiquement et, partant, que la demande soit supportée par l'ensemble du réseau.

Cela passe probablement par la constitution d'un réseau composé d'un éventail complet de structures d'accueil pour les usagers, depuis la bibliothèque dite de proximité jusqu'à la centrale centre de ressources, et ceci sans qu'il existe une flagrante solution de continuité entre les tailles des structures (centrale d'un côté, annexes de l'autre), comme c'est le cas actuellement à Saint-Etienne.

La problématique que nous avons soulevée pour la bibliothèque municipale de Saint-Etienne peut être étendue à la majorité des bibliothèques municipales de grandes villes françaises : il est évident que l'ouverture d'un nouveau bâtiment central, plus spacieux, plus fonctionnel et plus moderne bouleverse profondément le fragile équilibre du réseau si elle ne s'accompagne pas d'une restructuration à l'échelle de l'ensemble du réseau. C'est dans cette logique que s'insèrent les récentes réflexions autour d'un réseau de lecture publique à trois niveaux, bibliothèques de proximité, bibliothèques de secteur et bibliothèque centrale. Plus généralement, c'est la question de la nécessaire harmonie du réseau qui est ainsi posée, seule à même d'offrir des conditions d'accès à la lecture les plus proches possible sur l'ensemble de la commune ou de l'agglomération, et qui constituera, à nos yeux, un défi majeur pour la lecture publique dans les années à venir.

## *Bibliographie*

## 1. GENERALITES SUR LES BIBLIOTHEQUES

**BAILLON-LALANDE, Dominique.** Missions multiples et nécessaires convictions. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°1, p. 35-40.

**BERTRAND, Anne-Marie.** *Les Publics des bibliothèques*. Editions du CNFPT, 1999. 79 p.

**CALENGE, Bertrand.** *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996. 429 p.

**GIAPPICONI, Thierry et CARBONE, Pierre.** *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques publiques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997. 264 p.

**GRUNBERG, Gérald.** (Dir.). *Bibliothèques dans la cité : guide pratique et réglementaire*. Paris : Le Moniteur, 1996. 442 p.

**MASSE, Isabelle.** Le rôle social des bibliothèques en milieu urbain. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n°3, p. 64-65.

**SEIBEL, Bernadette.** (Dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*. Paris : Le Monde-Editions, 1995. 406 p.

**TAESCH-WALEN, Danielle.** *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*. Paris : Electre - Editions du Cercle de la Librairie, 1997. 162 p.

## 2. LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

### 2.1. Ouvrages généraux

**BERTRAND, Anne-Marie.** *Les bibliothèques municipales : acteurs en enjeux*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994. 157 p.

*Bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt : données 1999*. Paris : Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture, 2001. 352 p.

*La bibliothèque dans la cité*. Colloque de Poitiers, 4-7 décembre 1992, Paris : BPI, 1993. 231 p.

**ROUET, François.** *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles*. Paris : ministère de la culture et de la communication, 1998. 196 p. Rapport.

## 2.2. Réseaux et bibliothèques

**BEHAR, Daniel et ESTEBE, Philippe.** Politiques culturelles et territoire. La banalisation douloureuse. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°3, p. 15-18.

**BERTRAND, Anne-Marie et HERSENT, Jean-François.** Les usagers et leur bibliothèque municipale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n°6, p. 8-16.

**BOITARD, Laurence.** Lecture publique et intercommunalité. Etat des lieux. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°3, p. 44-47.

**CALENGE, Bertrand.** La collection entre offre et demande ?. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°2, p. 40-48.

**CARBONE, Bruno.** Entre politiques et pratiques d'acquisition : les bibliothèques de l'agglomération de la Rochelle, un réseau à géométrie variable. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2000, n° 189, p. 33-36.

**DEPARDAY-ALLARD, Clotilde.** Lire à Roubaix : état des lieux et propositions pour un contrat Ville-Lecture, mémoire d'étude, ENSSIB, 1999. 103-LVIII p.

**FAYET, Sylvie.** Les constructions de bibliothèques municipales. Tendances générales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n°5, p. 8-13.

**FRANQUEVILLE, Pierre.** Les nouveaux outils de l'urbanisme au service de la bibliothéconomie prospective. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 97-104.

**GUDIN DE VALLERIN, Gilles.** De l'équilibre des publics et des collections. La nouvelle bibliothèque centrale de Montpellier. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 56-64.

**GUINDE-CLERC, Cendrine.** Organisation en réseau de la bibliothèque municipale de Bordeaux. Histoire, état des lieux, perspectives : éléments d'analyse, d'évaluation et propositions. Mémoire d'étude, ENSSIB, 1998. 106-53 p.

**IRLES, Claudine, POUILLAS, Marie-Thérèse, et al.** Les politiques urbaines de lecture publique : divergences et convergences, dans SEIBEL, Bernadette (Dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*. Paris : Le Monde-Éditions, 1995, p. 397-404.

**ISSARTEL, Pascale et PICHON, Eric.** Bibliothèques et réseaux, *Archimag*, juin 1995, n°85, p. 19-21.

**JACOBSEN, Hélène.** Section des jeunes et section des adultes. Faut-il décroquer ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°3, p. 76-79.

**JACQUES, François.** Le choix de la répartition thématique : les responsabilités d'acquisition. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2000, n° 189, p. 58-59.

**LACROIX, Gilles.** Politique de la ville et lecture publique: les dispositifs et les enjeux. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1995, n°168, p. 9-10.

**LASSALLE, Marine de.** Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°4, p. 10-17.

**LUCEA, Yannick.** Les plans d'achats. Bibliothèque municipale de Brest. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°2, p. 45-48.

**LUCEA, Yannick et JONNEAUX, Chantal.** La politique d'acquisition de la bibliothèque municipale de Brest : méthode et fonctionnement. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2000, n° 189, p. 49-51.

**MASSAULT, Christian.** Bibliothèques et réseaux. Séminaire pré-congrès de Givors synthèse. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1995, n°168, p. 3-8.

**MOULINIER, Pierre.** Quelles politiques culturelles pour les grandes villes ?, dans SEIBEL, Bernadette (Dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Paris : Le Monde-Éditions, 1995, p. 277-290.

**NOYE, Christophe.** Intercommunalités culturelles. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°3, p. 40-43.

**OUJAOUDI, Maryse et EXERTIER, Catherine.** Grille d'analyse des publics et de leurs motifs d'éloignement. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°2, p. 80-86.

**POISSENOT, Claude.** Programme pour l'étude des déterminants internes de la fréquentation des bibliothèques. Actes du colloque satellite de l'IFLA, Québec, 14-16 août 2001, p. 69-86, à par.

**POLLIN, Christiane.** Les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomérations. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, t.38, n°2, p. 23-33.

**RIVA, Jacques et RIVA, François.** La mise en vie des espaces de bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 70-77.

**TAESCH, Danielle.** Des projets culturels de quartier à Mulhouse. Autour de la bibliothèque-médiathèque. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°1, p. 24-28.

**TAESCH, Danielle.** Les bibliothèques de Mulhouse : un réseau, des axes, une organisation transversale. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1<sup>er</sup> trimestre 1994, n°162, p. 11-16.

**THOMAS, Leslie.** Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale. Le cas de la médiathèque des Mureaux. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°3, p. 56-59.

**TRUC, Sylvie.** Politique des collections. L'expérience de la bibliothèque municipale de Grenoble. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°2, p. 49-56.

**UTARD, Jean-Claude.** Le succès des bibliothèques publiques. Des exigences à préciser. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°4, p. 24-29.

**VAN BESIEN, Hugues et IRIGOYEN, Marie-christine.** Quel avenir pour les réseaux urbains?. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2<sup>ème</sup> trimestre 1995, n°167, p. 28-31.

**VIALLE, Jacques.** Les bibliothèques municipales de Marseille : rendement différentiel des équipements et effets non voulus d'une politique publique, dans SEIBEL, Bernadette (Dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Paris : Le Monde-Editions, 1995, p. 305-318.

**VIRASSAMY, Catherine.** Vers un paysage intercommunal. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°3, p. 34-38.

### 2.3. La bibliothèque municipale de Saint-Etienne

**COGNAT, Bruno.** Dix ans de décentralisation : Saint-Etienne, dans *La bibliothèque dans la cité*. Colloque de Poitiers, 4-7 décembre 1992, Paris : BPI, 1993, p. 201-207.

**DUPESEY, Evelyne.** *Le projet de construction et d'aménagement des bibliothèques au centre des préoccupations culturelles des villes : l'exemple de la BMC de Saint-Etienne*. Mémoire d'étude, Enssib, 1991, 75-88 p.

**LARBRE, François, DOUSSET, Emmanuel.** La constitution d'un réseau local multipartenaires à Saint-Etienne. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2<sup>ème</sup> trimestre 1990, n° 147, p. 7-12.

**LENOIR, Monique.** Brise, ses professionnels et ses lecteurs. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1995, n°168, p. 21-31.

**LIMAM, Latifa.** *Les réseaux inter-bibliothèques : étude de cas : le réseau BRISE*, Mémoire de DEA, Enssib, 1998. 106 p.

**MOULIN, Bruno.** *Promotion et communication à la bibliothèque municipale de Saint-Etienne*, Mémoire d'étude, Enssib, 1992, 101 p.